

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

2016

• *Ville de Dijon* •





SOMMAIRE

Lutte contre le changement climatique..... 3

Préservation de la biodiversité, des milieux
et des ressources21

Épanouissement de tous les êtres
humains32

Cohésion sociale et solidarité entre les
territoires et les générations.....47

Dynamique de développement suivant des
modes de production et de consommation
responsables57





DIJON

CAPITALE REGIONALE

156 270 Habitants

41.31 Km² de superficie

80 237 logements

90 241 emplois

250 Millions € de budget en 2015

3 600 agents permanents (CCAS inclus)

900 bâtiments communaux soit une surface totale de **544 800 m²**



FINALITE 1

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Réussir la transition énergétique

Dijon Référence Ecologique

En 2009, la Ville de Dijon s’est fixée comme objectif de devenir une référence écologique. Elle s’engage dans la réalisation d’un **Plan Climat Energie Territorial exemplaire et Cit’ergie**, outil d’animation, de mise en œuvre, d’évaluation et de labellisation. La Ville est lauréate de l’appel à projets lancé par l’ADEME Bourgogne et le Conseil Régional de Bourgogne.

- Les objectifs du PCET sont les 3x20 à 2020 :
- Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre,
 - Augmenter de 20% l’efficacité énergétique,
 - Atteindre 20% d’énergie renouvelable dans le mix énergétique

En 2010, La Ville de Dijon se voit décerner la reconnaissance Cap Cit’ergie.

En 2012 le PCET est délibéré par le conseil municipal.

En 2014, La Ville de Dijon reçoit le label Cit’ergie.

En 2015 La Ville de Dijon est lauréate de l’appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.

En quelques chiffres :

- 3 524 GWh** de consommation d’énergie finale en 2010 (source OCEB)
- 22,7 GWh/hab.** de consommation d’énergie finale en 2010 (26 MWh / habitant sur le Grand Dijon) (source OCEB)
- 65 862 MWh** d’énergie renouvelable produite sur le territoire de la Ville de Dijon en 2014
- 7,2 teCO2/hab.** de gaz à effet de serre d’origine énergétique émise sur le territoire en 2010 (source OCEB)
- 30 000 teCO2** de gaz à effet de serre sont émis par l’activité de la collectivité en 2014

Objectifs CO2 à 2020 du Plan Climat – évaluation à mi-parcours :

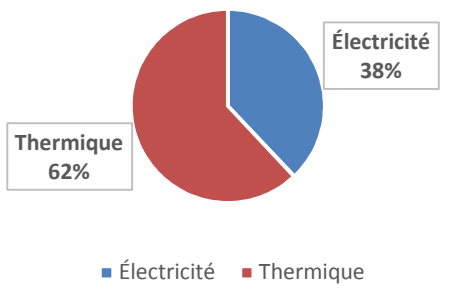
	2020	2014	
• Energie (patrimoine)	-50%	-45%	
• Déplacements	-10%	-23%	
• Achats	-10%	-36%	
• Immobilisation	-5%	+1%	

Objectif atteint
 Objectif en cours
 Émissions en augmentation

INDICATEURS CLES AU REGARD DE LA FINALITE 1

Indicateur 1 : Production totale des énergies renouvelables sur la ville de Dijon et part dans la consommation énergétique du territoire

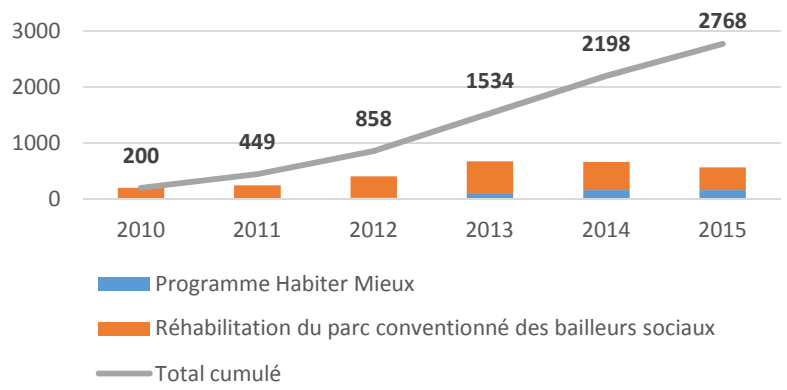
65 852 MWh en 2014, soit 430 kWh/habitant



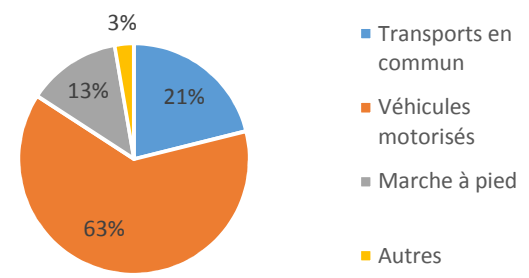
Indicateur 2 : Emissions de GES à l'échelle du territoire

Pour ces 2 indicateurs, la réalisation du bilan de gaz à effet de serre sur le territoire est prévue pour 2017 et permettra de suivre ces données.

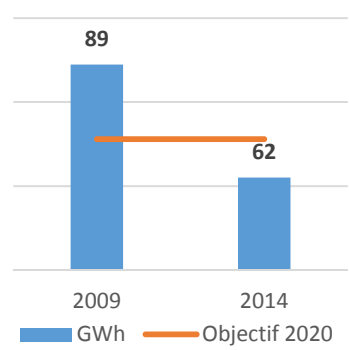
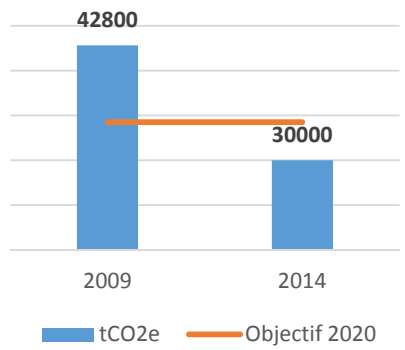
Indicateur 3 : Part des logements anciens réhabilités sous l'angle énergétique



Indicateur 4 : Part modale des déplacements domicile-travail de la ville de Dijon



Indicateur 5 : Emissions de GES liées aux pratiques de la collectivité (tCO2e) et indicateur 6 : Consommation énergétique sur le domaine public et liée au patrimoine de la collectivité (GWh)



OBJECTIF 1 : AMENAGER LE TERRITOIRE EN FAVEUR D'UNE MEILLEURE QUALITE DE VIE, ECONOMIE EN ENERGIE ET EN GAZ A EFFET DE SERRE

Écoquartiers



En quelques chiffres

- ▶ 10 écoquartiers à horizon 2020
- ▶ Superficie cumulée de 68 ha pour 5 100 logements à terme
- ▶ 2 écoquartiers achevés, 8 en construction

Habitat

Accompagnement des propriétaires privés à la rénovation thermique de leur logement

La Communauté urbaine du Grand Dijon s'engage dans la mise en place d'une **plateforme d'accompagnement des propriétaires privés à la rénovation thermique** de leur logement. Ce **nouvel outil d'information et d'accompagnement des particuliers** a pour objet de compléter les dispositifs existants tel que notamment le programme communautaire de Reconquête du parc ancien mis en œuvre avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah), afin de renforcer la dynamique locale en matière de

travaux thermiques à la fois d'un point de vue quantitatif (augmentation du nombre logements rénovés) et qualitatif (avec un objectif de rénovation BBC ou BBC compatible). Un financement à hauteur de 270 000 € sur trois ans et mobilisable. Le Grand Dijon a déposé le 15 septembre 2015 son dossier de candidature.

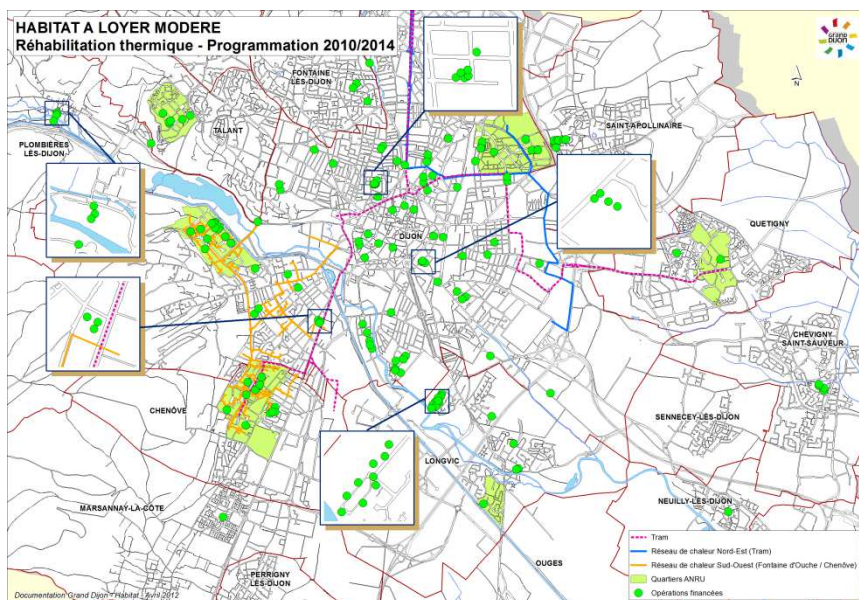
Cette plateforme a plusieurs objectifs, d'une part, l'accompagnement des propriétaires privés avec une priorité mise sur l'accompagnement des copropriétés représentant 82% des logements privés sur Dijon et 60% sur le Grand Dijon. D'autre part, l'animation des différents partenaires et acteurs (les entreprises et professionnels, les syndicats, les organismes bancaires...) qui interviennent sur ces questions.

La création de cette plateforme s'inscrit ainsi dans les objectifs du PCET ainsi que ceux de la politique de l'habitat de la Communauté Urbaine, est mis en œuvre à l'échelle des 24 communes.



Réhabilitation thermique du parc des logements à loyer modéré

Le Grand Dijon poursuit son soutien, au titre de sa politique locale de l'Habitat, la **réhabilitation thermique du parc de logements à loyer modéré** afin de réduire les consommations énergétiques et ainsi éviter la fracture énergétique entre le parc neuf très performant et un parc existant énergivore. Un objectif de 2 500 logements a été retenu pour la période 2010-2014, dont a minima 50% atteignant le niveau « BBC ». Un large réseau de partenaires s'est engagé aux côtés du Grand Dijon, au travers une convention-cadre signée en juillet 2010.



Les objectifs ont été atteints puisque le dispositif aura permis le financement de la réhabilitation thermique de 1 923 logements à loyer

modéré portant sur une rénovation « Bâtiment Basse Consommation » BBC (contre 50 % en objectif initial). Ils sont répartis au sein de 70 programmes locatifs et de 61 des opérations, représentant 95 % des logements,.



Chiffres clés Réhabilitation thermique

- ▶ 34,5 M€ de travaux thermiques, soit en moyenne 17 970 € par logement
- ▶ 5 576 550 € de subventions Grand Dijon

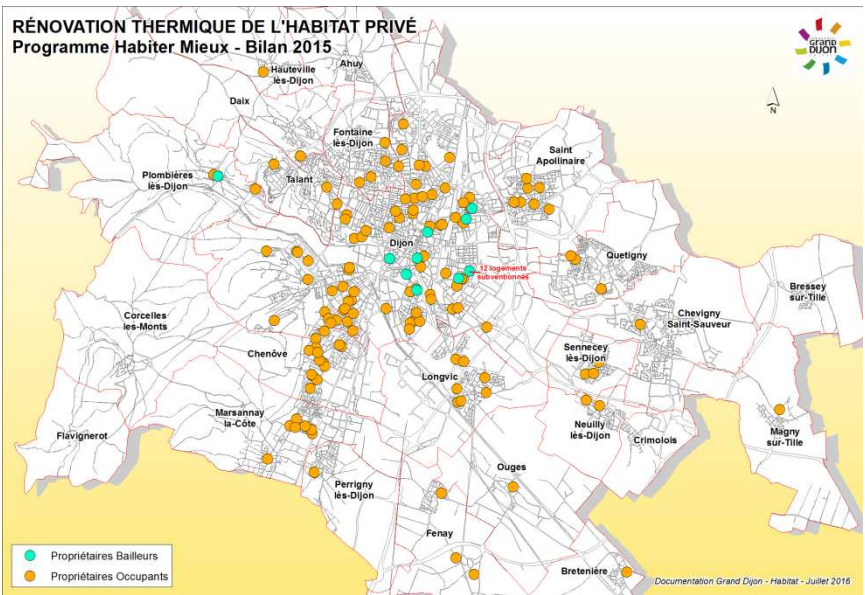
Programme « Habiter mieux »

Un certain nombre de propriétaires occupants modestes se trouvent en **situation de précarité énergétique** du fait d'une part, des carences de leur logement et d'autre part, de l'augmentation du coût de l'énergie au sein de leur budget. La **réhabilitation thermique** de leur résidence principale constitue un enjeu tant environnemental que social.

Le Grand Dijon s'est engagé dans le cadre de sa politique locale de l'Habitat et au titre de sa compétence en matière d'aides à la pierre, aux côtés de l'Anah et de l'État, dans la mise en œuvre locale du programme national « Habiter Mieux ».

Les propriétaires éligibles à ce dispositif bénéficient conjointement d'un **accompagnement en matière d'ingénierie** tout au long du projet ainsi que de **subventions** de la part de l'État, de l'Anah et du Grand Dijon. La Communauté Urbaine a de plus mobilisé un réseau d'acteurs pour

favoriser le repérage des situations ainsi que la promotion du dispositif: caisses de retraite, CAF, PROCIVIS, Conseil Départemental de la Côte d'Or, EDF, GDF Suez.



Depuis 2013, le programme « Habiter Mieux » a été ouvert aux propriétaires bailleurs pour des projets de rénovation thermique réduisant de 35 % les factures de consommation pour les locataires.

Programme « habiter mieux »	2012	2013	2014	2015
Objectifs	31	50	88	
Réalisations	26	93	164	135

Chiffres clés Programme « Habiter mieux »

► Économies d'énergie réalisées :

- 2012 : environ 530 000 KWh ép économisés
- 2013 : 1 105 500 KWh ép économisés
- 2014 : 2 036 450 KWh EP



OBJECTIF 2 : PRIORISER LA VALORISATION ENERGETIQUE ET LES ENERGIES RENOUVELABLES

UIOM et réseau de chaleur urbain : passage en unité de valorisation énergétique

Pour garantir une cohérence de la politique définie ci-dessus sur l'ensemble de la chaîne de traitement des déchets ménagers, le **centre de tri** du Grand Dijon déjà certifié **ISO 14 001** depuis 2013, a engagé une démarche d'optimisation énergétique qui a abouti à une certification **ISO 50001** conjointe entre de le Grand Dijon et son prestataire Val'Aura en novembre 2014 maintenue en 2015. Il s'agissait du premier centre de tri certifié ISO 50001 en région Centre Est.

Ainsi, le Grand Dijon met en œuvre une politique environnementale et énergétique axée sur les principes d'amélioration continue et de transparence. Cette politique intègre :

- ▶ un engagement pour la prévention des pollutions générées par le site ;
- ▶ un engagement de conformité du site aux exigences légales ;
- ▶ un engagement de formation de son personnel ;
- ▶ un engagement de performance énergétique ;
- ▶ et un engagement de prise en compte de l'énergie dans les achats de matériels ou dans la conception de nouveaux équipements.

Le renouvellement des certifications est prévu en mai 2017 pour l'UIOM et en novembre 2017 pour le centre de tri.

Depuis Octobre 2013, l'**usine d'incinération** est **raccordée au réseau de chauffage urbain** délégué à Dijon Énergie, dit réseau Centre, ce qui permettra à terme de valoriser 51 000 MWh_{th}/an. L'échangeur est géré en régie directe par le personnel de l'usine d'incinération.

Cet équipement permettra à l'usine d'incinération d'avoir un **taux de valorisation énergétique** proche de 0,6 ce qui est **exemplaire** pour une installation de ce type, et ainsi de pouvoir prendre le nom d'**unité de valorisation énergétique** (UVE).

Chiffres clés UIOM et réseau de chaleur urbain



- ▶ 53 310 MWh_{th} délivrés sur le réseau en 2015, contre 31 914 en 2014
- ▶ 38 876 MWh_{électrique} produits en 2015
- ▶ 2 614 tonnes de métaux récupérées et recyclées en 2015

Perspectives

Une des pistes d'amélioration envisagées pour cette action est le lancement d'une étude d'optimisation énergétique du site avec un bureau d'étude spécialisé, afin d'explorer de nouvelles pistes pour valoriser une part toujours plus importante d'énergie fatale.

Extension du réseau de chaleur du Grand Dijon



Pour pouvoir alimenter le réseau de chaleur souterrain qui ne cesse de s'étendre, une troisième chaufferie biomasse a été installée durant l'été sur le site de la chaufferie des Péjoces. En service depuis 2014, ces équipements alimentent le nouveau réseau de chaleur urbain de l'agglomération dijonnaise qui récupère aussi de l'énergie à partir de l'usine d'incinération.

140 sites seront finalement raccordés alors

qu'il était n'en était prévu que 80. Cinq kilomètres supplémentaires de réseau ont ainsi été créés.

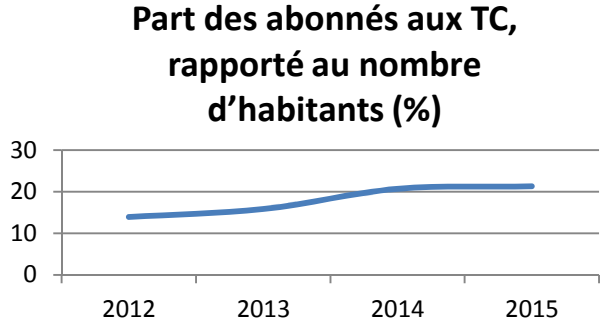
D'autres perspectives s'ouvrent en 2017 avec la sortie en terre de nouveaux quartiers et l'extension envisagée du réseau sur le territoire de la commune de Fontaine-les-Dijon. A l'échéance 2019, le réseau de chaleur urbain de l'agglomération dijonnaise devrait compter 39 kilomètres.

OBJECTIF 3 : DEVELOPPER LES MOBILITES POUR AMELIORER LA QUALITE DES PARCOURS

L'écomobilité, offre à tous la possibilité de **se déplacer de façon durable et responsable**. Pour les élus, maîtriser les flux de circulation et lutter contre la pollution atmosphérique et le bruit sont des défis primordiaux qui touchent tant à la qualité de vie qu'à la santé des citoyens. L'enjeu est bien de rechercher le plus juste équilibre entre l'usage de la voiture et les déplacements alternatifs que sont les transports en commun, le vélo ou la marche.

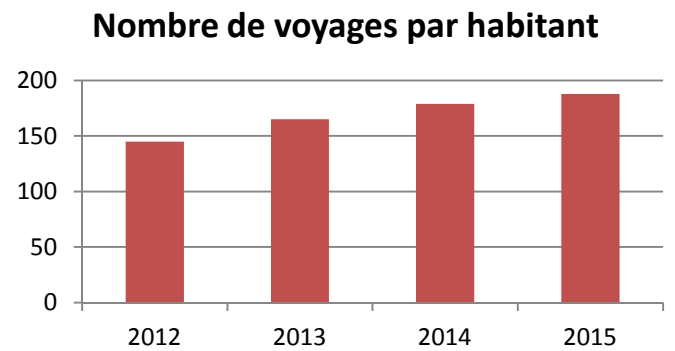
En matière de **modes de déplacements doux et actifs**, le Grand Dijon a d'ores et déjà initié une véritable dynamique pour inciter à bouger autrement : parc-relais en entrée, bus en site propre, extension des pistes cyclables et des zones piétonnes, vélos en libre-service, aménagement de deux lignes de tramway... **L'intermodalité et le partage de l'espace public** entre les différents modes de transports et usagers est une priorité pour le Grand Dijon.

Diva, réseau de transports collectifs



	2012	2013	2014	2015
Nombre de Km commerciaux par habitants	37,4	39,6	40,4	39,7
Nombre de voyageurs par km commerciaux réalisés	4,12	4,42	4,76	5,08
Part des abonnés aux TC, rapporté au nombre d'habitants	13.9 %	15.8 %	20.7 %	21.3 %

Aujourd'hui, près de **90 % des voyageurs de Divia sont transportés via un mode électrique** grâce à la mise en service des deux lignes de tramway et l'acquisition d'une flotte de bus hybride.



La **mise en service du tramway**, qui circule à **l'électricité verte** en vertu d'un contrat passé entre le Grand Dijon et Ineo Suez, a permis de repenser les artères de l'agglomération sur 20 kilomètres, en favorisant la

verdure grâce à une plateforme engazonnée et à la plantation de milliers d'arbres d'alignement.

Ce réaménagement a également été bénéfique aux modes doux : aménagement de pistes cyclables, de trottoirs élargis et des divers services spécifiques afin de **redonner une grande place aux modes alternatifs à la voiture** tout en conservant une liberté et un certain confort de circulation.

Depuis 2013, le réseau de transport collectif Divia ne connaît plus de modification et propose une quantité et une qualité d'offre jamais égalée, ce qui permet à l'ensemble des indicateurs (fréquentation, abonnements, km parcourus...) de connaître une progression qualitative significative.

Chiffres clés Transports collectifs

- ▶ **1^{ère} flotte de bus hybrides en France**, avec 112 véhicules mi-électriques mi-diesel
- ▶ 47,5 millions de voyageurs en 2015, + **13,7 %** par rapport à 2013 (et + 32% par rapport à un réseau avant tram en 2011)
- ▶ 41 300 abonnements en 2015 contre 40 200 en 2014



Promotion du vélo en ville

Le vélo est devenu un véritable mode de transport à part entière sur le Grand Dijon.



La mise en service des tramways a permis un **renforcement du réseau cyclable** au travers de nombreux aménagements : pistes cyclables, installations d'arceaux et de vélostations sécurisées, de panneaux de circulation, généralisation des contre-sens cyclables en cœur de ville ...

En parallèle de ces aménagements, des services ont été mis en place par le Grand Dijon, notamment un **double système de location de vélos** : VéloDi, pour la location courte durée et DiviaVélo pour la location moyenne et longue durée. Ces dispositifs seront, dès janvier 2017, réunis sous la houlette d'un seul et même opérateur. Le plan de déplacements urbains a pour objectif de porter la part modale du vélo à **10 % à l'horizon 2020**.

Chiffres clés Réseau cyclable

- ▶ **282 km de voiries aménagées** pour les vélos avec 50 kms de pistes cyclables
- ▶ la part des voiries cyclables est de **26 % de la voirie totale** du Grand Dijon susceptible d'être aménagée
- ▶ au total plus de 2 600 arceaux à vélos installés sur le territoire



Piétonisation du cœur de ville

Les projets de piétonisation du cœur de ville se sont poursuivis. Après Godrans et Liberté, c'est l'axe Charrue-Piron qui est devenu piétonnier. Les travaux ont été réalisés sur 2016, et de nouveaux arbres ont été plantés sur les places Jean-Macé et Cordeliers, pour apporter ombre et fraîcheur aux Dijonnais.



Sensibilisation des jeunes à l'écomobilité

Afin de promouvoir les mobilités douces sur son territoire, le Grand Dijon a initié un projet relatif aux écomobilités à destination des plus jeunes. L'objectif de ce projet est de **sensibiliser les enfants de 6 à 12 ans** aux impacts de la mobilité quotidienne, mais également de les ouvrir aux modes de déplacement doux : apprentissage du vélo, règles élémentaires pour bien circuler en ville, réparations simples du vélo...

Pour ce faire, des animations financées par la Communauté Urbaine ont été élaborées et sont proposées aux différents centres extrascolaires et écoles du Grand Dijon.

Sur l'année scolaire 2015/2016, 80 enfants sur 8 centres de loisirs ont été concernés par ces animations.

Appel à projet mobilité rurale : Divia pouce



Le territoire du Grand Dijon est hétérogène et présente des écarts d'urbanisation et de densité de population qui de fait, imposent une prise en compte variée des besoins en infrastructures et services de transport. Si le réseau urbain Divia répond aux déplacements collectifs, il n'est pas concurrentiel sur des flux diffus. En effet, compte tenu du taux de motorisation des ménages, des infrastructures routières et de la fluidité de la circulation en agglomération dijonnaise, la voiture particulière reste bien souvent le moyen de déplacement le plus utilisé par les habitants des zones rurales et des quartiers péri-urbains du territoire.

Néanmoins, toutes les catégories d'habitants ou visiteurs de ces territoires ne sont pas motorisés, et le Grand Dijon ambitionne de proposer des solutions de mobilité pour tous, et ce dans des conditions économiques et environnementales acceptables. C'est dans ce cadre que le Grand Dijon répond à l'**appel à projets « mobilités rurales »** initié par la Région Bourgogne en partenariat avec l'ADEME, en proposant un **service « d'autostop organisé »** (ou covoiturage spontané) : **Divia pouce**.

Le concept de l'autostop organisé est de réunir au sein d'un même réseau, automobilistes et passagers, qui, dans le cadre de trajets courts et en rabattement sur des arrêts du réseau de transport urbain structurant, partageraient tout ou partie de leur itinéraire respectif.

Ce service, lancé dès septembre 2016, sera pleinement intégré au réseau Divia, en tant qu'offre complémentaire au réseau Bus&Tram, et ce dans le cadre de la délégation de service public des « services à la mobilité » prévu à compter du 1er janvier 2017.

Les communes, quartiers et zones d'activité du Grand Dijon situés en périphérie du centre urbain sont aujourd'hui concernés par ce projet. Les communes de Magny-sur-Tille et Corcelles-les-Monts sont les pionnières de ce dispositif. Pour la suite, l'idée est d'ouvrir le dispositif dès que possible à toutes les autres communes et quartiers périphériques.

À terme, une application mobile viendra compléter et simplifier l'offre.

2 mois sans ma voiture

Le Grand Dijon est partenaire de l'opération d'Autopartage Bourgogne consistant pour des foyers volontaires à laisser leur voiture durant 2 mois à un gardien tout en ayant un accès privilégié aux solutions de mobilité alternatives.

À Dijon, cela veut dire que les participants disposeront d'un DiviaVélo, de la gratuité des transports en bus et en tram pendant toute la durée de l'expérimentation, qui se déroulera sur octobre et novembre 2016.



OBJECTIF 4 : VISER L'EXEMPLARITE DE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE

Conseil en énergie partagé

En 2016, 4 nouvelles communes (ce qui porte le total à 11) bénéficient de l'accompagnement d'un conseil en énergie partagé, grâce au soutien du Grand Dijon, ce qui a permis la mise en place d'un suivi des consommations énergétiques du patrimoine communal et la structuration d'une stratégie énergétique.

Des prédiagnostics ont été réalisés sur l'ensemble des bâtiments communaux (soit 111 bâtiments représentant une surface totale de 60 000 m²).

Dans le cadre de cet accompagnement, les communes se sont engagées à réaliser des travaux d'économies d'énergie avec un temps de retour sur investissement court (2 ans).

Elles bénéficient également d'une mise en vente mutualisée de leurs CEE avec ceux du Grand Dijon



Lauréat appel à projets « Villes respirables 5 ans »



Le Grand Dijon a été récompensé de son engagement dans la lutte contre la pollution de l'air avec sa désignation comme **lauréat de l'appel à projet « villes respirables en cinq**

ans ». Il figure ainsi parmi les 20 territoires récompensés pour leur engagement dans la lutte contre la pollution de l'air qui bénéficieront pendant cinq ans de l'appui de l'État et de l'ADEME.

Le Grand Dijon, seul lauréat bourguignon, prévoit d'utiliser les fonds (1 000 000 €) pour financer des actions sur les transports comme :

- la mise en place de zones apaisées sur le territoire ;
- l'acquisition de navettes électriques ;
- la réalisation d'une étude de faisabilité de zone de circulation restreinte.



Chiffres clés Qualité de l'air

- ▶ Dijon, n°1 des grandes villes françaises pour le faible taux de particules fines dans l'air (*Rapport de l'institut national de veille sanitaire, janvier 2015*).

Lauréat « Territoire à énergie positive pour la croissance verte »



Un appel à projets pour mobiliser 200 « territoires à énergies positives pour la croissance verte » a été lancé

par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie afin de donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer à :

- ▶ atténuer les effets du changement climatique, pour que la France soit exemplaire lors de la Conférence climat de Paris 2015;
- ▶ encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales ;
- ▶ et faciliter l'implantation des filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

Dans ce cadre, le Grand Dijon, les villes de Dijon, Quetigny et Marsannay-la-Côte ont chacun présenté un projet et ont été déclarés ensemble lauréats à l'appel à projet « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » le 9 février 2015.

Les lauréats s'engagent à mettre en place des actions spécifiques permettant de contribuer efficacement à la baisse de la consommation

Finalité 1

Finalité 2

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5

d'énergie, à la production d'énergie renouvelable et à la mobilisation. Parmi les actions suivantes qui seront financées :

- ▶ la réalisation de l'audit énergétique du siège de la Communauté Urbaine Grand Dijon (Grand Dijon) ;
- ▶ la modernisation de l'éclairage public (Grand Dijon) ;
- ▶ la réalisation de 3 audits énergétiques sur les bâtiments publics de la commune de Dijon (Dijon);
- ▶ la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments communaux (Quetigny);
- ▶ la requalification et rénovation énergétique de l'ancienne école maternelle Langevin (Marsannay-la-Côte) ;
- ▶ et le renforcement des actions d'éducation relative à l'environnement (Latitude21) telles que des ateliers à la découverte des insectes, la fabrication de pains, de bijoux en papiers recyclés et la construction de murs en pierres sèches.

Politique d'optimisation

Le parc automobile

Afin d'optimiser le parc automobile, la ville et le GD ont travaillé sur :

- ▶ la **diminution du nombre de véhicules de services** grâce à la mutualisation des moyens (analyse des usages, des besoins et

méthode de travail), création de pool de véhicules interservices (véhicules en pool avec centrale interne de réservation) ;

- ▶ la mise en place de l'**autopartage** en remplacement de véhicules attribués aux services ;
- ▶ la mise en place du procédé de **géo localisation** sur l'ensemble des véhicules de la ville et du GD (fin du déploiement prévu en juin 2016) ;
- ▶ l'implication des différentes directions en vue d'une **optimisation des parcs** de véhicules associés avec des référents géolocalisation.

L'éclairage public

De plus, la communauté urbaine a repris la compétence **éclairage public** sur les 24 communes du Grand Dijon. Un marché global est en cours de négociation, un objectif ambitieux concernant la diminution de la consommation d'électricité fait partie des critères de choix.

La technologie LED, qui diminue la puissance des équipements, liée à une télégestion par point lumineux permettant la gestion de l'abaissement de puissance très fine, promet une réduction de consommation **jusqu'à 50 % sur 10 ans à périmètre constant**.



ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS PHARES

Mise à jour du Bilan Carbone Patrimoine et Services de la ville de Dijon et du Grand Dijon



L'élaboration du PCET s'est appuyée sur la réalisation de plusieurs diagnostics :

- ▶ l'évaluation des vulnérabilités du territoire au changement climatique ;
- ▶ la réalisation d'un bilan carbone® à l'échelle du territoire du Grand Dijon ;
- ▶ et la réalisation d'un bilan carbone® « patrimoine et services ».

Répondant à la loi Grenelle II, qui impose une **mise à jour du bilan d'émission de gaz à effet de serre tous les trois ans** (pour les collectivités de plus de 50 000 habitants), la Ville de Dijon et la Communauté Urbaine ont engagés en 2015 la révision de leurs bilans respectifs.

Au-delà de répondre à la réglementation, cette révision a vocation à suivre l'évolution des émissions de GES induites par les activités et

compétences de la collectivité et ainsi l'effet des actions menées notamment sur les enjeux prioritaires identifiés dans le cadre des premiers bilans. Finalisés mi-2016, les bilans carbone® ont permis de mettre en avant **les excellents résultats atteints par les deux collectivités** par rapport aux objectifs « 3*20 » à l'horizon 2020 fixés en 2009.

Objectif fixés en 2020	-20 % sur les consommations	-20 % sur les d'émissions	20 % d'énergie renouvelable
Résultats 2014 Ville	-30 %	-32 %	8 %
Résultats 2014 GD	-13 %	-17 %	22 %

Étude îlot de chaleur urbain et VéloClim



Durant l'été 2014, Le Centre de Recherches de Climatologie (CRC) et le laboratoire THEMA, en partenariat avec le Grand Dijon, l'ADEME, Alterre Bourgogne et Météo France ont initié des **recherches dédiées à l'îlot de Chaleur Urbain** en lançant une campagne de mesures par le déploiement de 50 sondes sur

l'ensemble de l'agglomération dijonnaise afin d'améliorer d'une part la connaissance, l'observation et le suivi local caractérisant l'aléa climatique

et d'autre part répondre à un besoin d'analyse et de traitement des données climatologiques locales.

Les résultats ont été restitués en 2016 et prévoient des pistes d'application en matière de santé, d'économie d'énergie, d'aménagement et de biodiversité.

Dans le cadre de cette étude, un prototype « **VéloClim** » a été conçu. Sa base est constituée d'un vélo cargo Douze cycles fabriqué en Côte-d'Or et loué à l'association « La Bécane à Jules ».

Ce VéloClim permet d'effectuer des mesures de contrastes de températures entre différents secteurs du grand Dijon : il constitue une **station météorologique mobile**.



- Le Véloclim -

L'ensemble des données sont par la suite étudiées, cartographiées et modélisées en prenant en compte également les relevés des sondes fixes qui maillent l'agglomération dijonnaise, ainsi que les relevés effectués toutes les minutes par Météo France.

Il a été imaginé et conçu pour répondre à une attente des aménageurs qui ne pouvait être pleinement satisfaite par le réseau de sondes fixes qui jalonnent l'agglomération : **avoir des informations à très haute résolution spatiale.**

Le VéloClim est pensé comme un outil permettant d'effectuer des mesures continuellement, le long d'un parcours et d'interpréter les variations de températures sur des distances très courtes (quelques mètres).



Les contrastes de températures entre l'espace urbain et l'espace rural, mais aussi entre les différents quartiers au sein duquel se développe l'îlot de chaleur urbain peuvent être ainsi étudiés tout en prenant compte les caractéristiques des différents lieux : présence de végétation ou d'eau, couleur et nature des matériaux (bitume, béton, toits tuiles, ...).

Défi Familles Eco logis

Dans le cadre de la mise en place de son PCET, la Ville de Dijon a été la première à **sensibiliser les habitants** aux enjeux énergie climat et aux économies d'énergie.

Depuis 5 ans, plus de 400 familles du Grand Dijon, ont déjà participé au défi Familles Éco Logis, lancé dès 2011 à la ville de Dijon puis élargi aux communes du Grand Dijon..

Jusqu'à présent, en moyenne, les familles réalisent **11 % d'économies d'énergie et 11 % d'économies d'eau**. Au total, cela représente 607 311 kWh économisés soit l'équivalent de la consommation annuelle de 133 maisons BBC, et de 136 tonnes CO2. Et 24 220 litres d'eau économisés (soit 4 037 chasses d'eau)



La stratégie énergétique de la collectivité

Après la réalisation du Schéma directeur des énergies, la seconde étape de l'élaboration de la stratégie énergétique consiste à construire une **planification d'objectifs annuels intermédiaires en termes de consommations** de chaleur et d'électricité, et de productions d'énergies renouvelables, et d'estimer l'impact de leurs évolutions, année par année, sur les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre et sur le taux d'EnR dans le mix énergétique du territoire.

Une fois cette programmation établie, elle permet, d'une part, de programmer dans le temps les actions nécessaires, ainsi que leurs financements, et d'autre part, d'évaluer régulièrement l'atteinte ou non de ces objectifs intermédiaires, en laissant la possibilité de pouvoir réajuster ceux-ci en cas de « dérive », et garantir ainsi l'atteinte de l'objectif final.

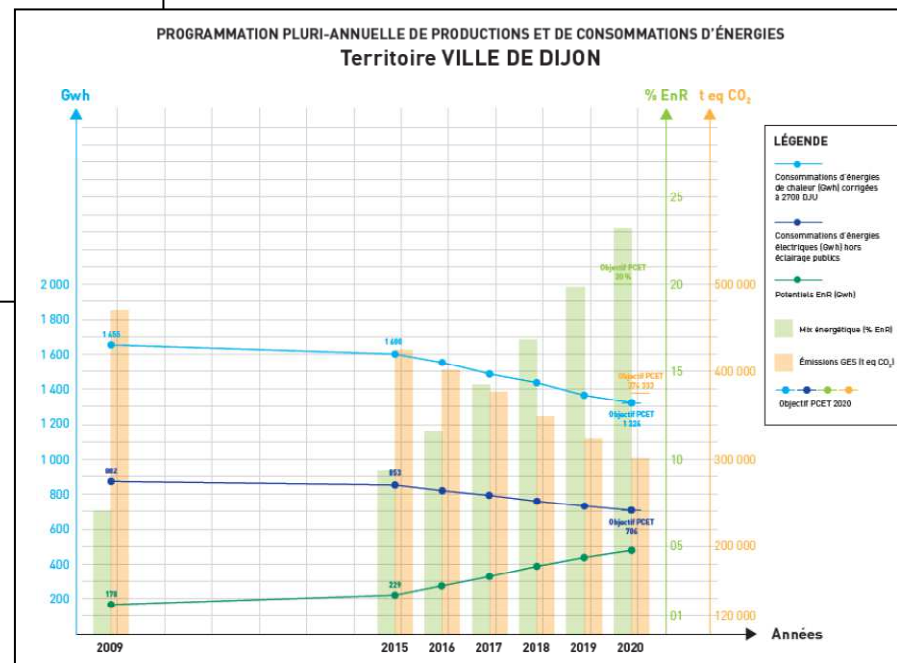
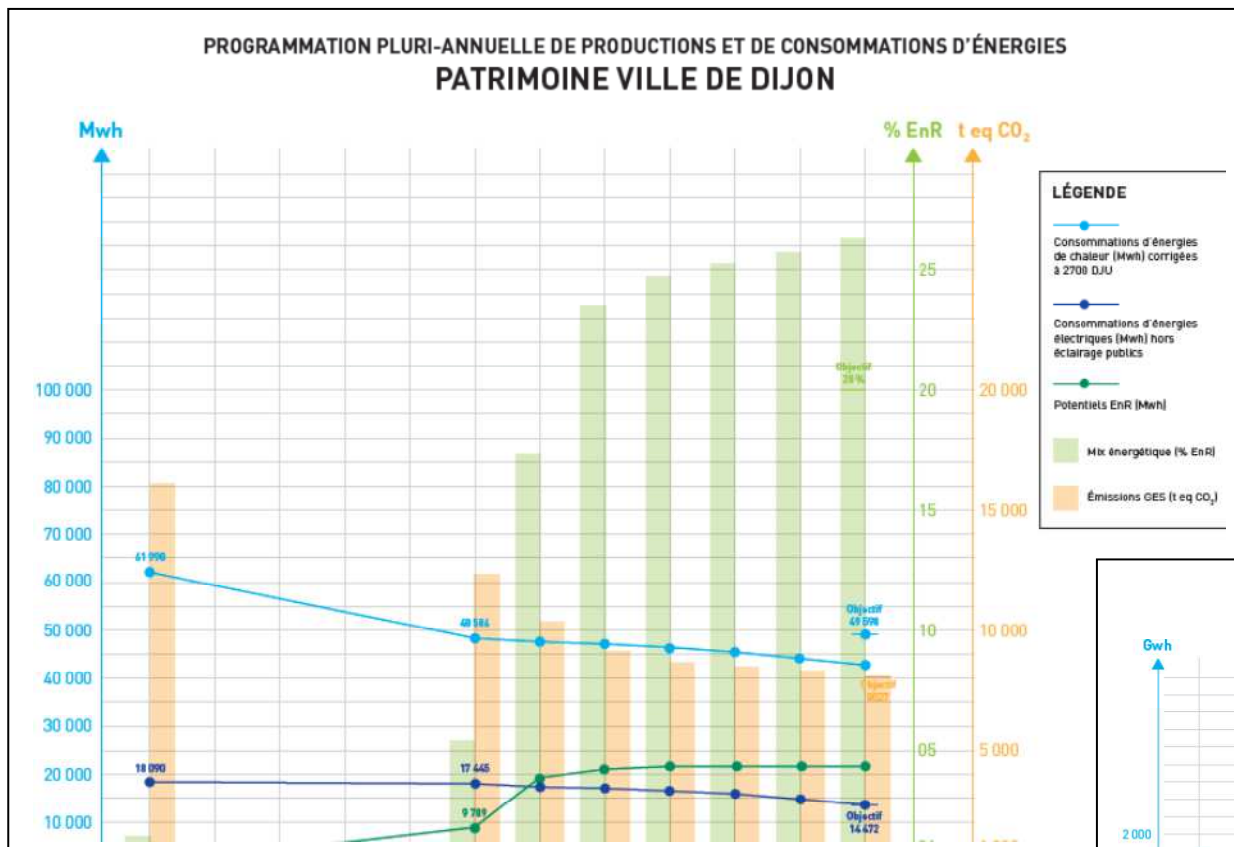


Le service Énergie a également réalisé en interne un **outil de calcul prospectif** pour intégrer les évolutions des différentes composantes d'un prix d'énergie (prix de fourniture contractualisé par les appels d'offres, les taxes, ...) ainsi que les hypothèses de réduction de consommations prévisionnelles en lien avec les investissements programmés.

Cet outil permet ainsi de calculer les budgets prévisionnels, mais également d'évaluer l'impact des évolutions non maîtrisées par la collectivité (hausse des taxes, coûts d'acheminement des réseaux électriques et gaz), ainsi que celles des consommations des différentes énergies par rapport aux objectifs fixés, notamment dans la stratégie énergétique patrimoniale. Cet outil va de pair avec la **stratégie audacieuse menée sur la politique d'achat d'énergie**, dans le cadre de l'ouverture des marchés. Les consultations ont été réalisées au travers de la centrale d'achat du Grand Dijon pour en faire bénéficier les communes du Grand Dijon. Pour les adhérents de la centrale, cela a permis **une économie de plus de 485 k€ (27 % d'économie environ) pour le gaz, et de 9 à 17 % pour l'électricité.**

Dans cet esprit, le service Énergie a publié son **premier rapport annuel** pour présenter aux services et aux élus, les résultats obtenus en termes de consommations d'énergies et d'eau ainsi que l'activité du service.

Ce rapport constitue également un **outil d'évaluation** des actions engagées, et trouve toute sa cohérence dans son articulation avec les autres outils dont le service Énergie s'est doté : logiciel de suivi énergétique du patrimoine, outil prospectif des coûts énergétiques, Schéma Directeur des Énergies et son modèle énergétique du territoire, les PPPC patrimoine et territoires et PPI correspondantes.



PERSPECTIVES

La Ville poursuit son ambitieuse politique en matière de lutte contre le changement climatique, politique qui lui a dès à présent permis d'être reconnu comme une référence écologique en France. La mise en œuvre des **actions « territoires à énergies positives pour la croissance verte »** s'inscrit dans cette lignée.

Les résultats très positifs dans l'atteinte des 3*20 démontrent la qualité du travail réalisé au quotidien et justifient l'engagement dans une démarche **Cit'ergie** qui vise à reconnaître les collectivités ambitieuses.

La Ville de Dijon met en place des actions qui permettent de maintenir la dynamique engagée et s'inscrit ainsi dans le dynamisme engagé au niveau national notamment au travers du vote de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte votée à l'été 2015. La Ville dispose de différents leviers et poursuit ses efforts dans les **domaines de la gestion du patrimoine public** (stratégie immobilière, rénovation des bâtiments, suivi et optimisation des modes d'éclairage et de chauffage...) de la **mobilité des agents** avec son nouveau PDA, **des achats publics** ou encore de la **mobilisation des habitants** (Famille Eco-Logis, mobilisation des commissions de quartiers, soutien aux acteurs relais...).

Avec l'émergence de la Communauté Urbaine depuis le 1^{er} janvier 2015, et le futur passage en métropole, Dijon doit pouvoir compter sur le Grand Dijon pour l'accompagner dans cette ambition, notamment dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme désormais intercommunal, du déploiement des transports en commun ou de la gestion des réseaux d'énergie.

Enfin, à mi-chemin de 2020, l'objectif de - 20 % de consommations étant déjà presque atteint, voire dépassé pour ce qui est des consommations de chaleur, la feuille de route de la stratégie énergétique patrimoniale se dessine. Les efforts de réduction doivent désormais se faire prioritairement sur les consommations électriques, tout en maintenant les efforts de bonne gestion et d'exploitation sur la part chauffage, et poursuivre les baisses de consommations afin d'atteindre l'objectif de - 20 % d'émissions de gaz à effet de serre.

FINALITE 2

PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Dijon référence écologique

La conservation et la valorisation de la diversité du vivant étant un axe fort de la mandature 2014-2020, une véritable **politique transversale sur la préservation de la biodiversité** a été mise en place sur le territoire avec l'initiation d'un **Plan Biodiversité**, depuis le mois de juin 2014. Outil central de mise en œuvre de la stratégie de la finalité 2, il vise à approfondir la connaissance sur la biodiversité, à favoriser la biodiversité urbaine et à partager cette connaissance, en faisant participer les habitants. Ce plan structure l'ensemble des actions en faveur de la protection et de la valorisation de la biodiversité, des ressources et des milieux de la Ville de Dijon.

Le Plan Biodiversité est co-construit avec les habitants dans le cadre d'une **approche citoyenne et participative**. L'objectif porte sur le lien social que peuvent renforcer les initiatives autour de la biodiversité.

Regroupées au sein du label « Dijon c'est ma nature, j'agis pour la biodiversité », les actions menées par la Ville proposent une **approche globale de la diversité biologique** : biodiversité sauvage et cultivée, en milieu urbain comme péri-urbain.

Sur la finalité 2, la collectivité se fixe les objectifs suivants :

- **Aménager et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité ;**
- **Accompagner le changement des pratiques vers une meilleure protection ;**
- **Protéger et gérer durablement la ressource en eau.**

En quelques chiffres :

19 jardins familiaux pour une superficie de **19 ha**

13 jardins partagés pour une superficie de **1 ha**

53 m² d'espaces verts par habitant, soit la 4^e ville de France

0 kg de pesticides pour les espaces verts de la Ville en 2016

- **12 % de consommation d'eau** sur le Grand Dijon depuis 2005

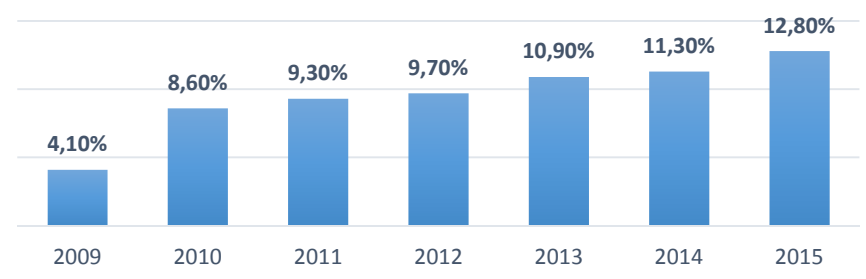
INDICATEURS CLES AU REGARD DE LA FINALITE 2

Indicateur 1 : Part des denrées issues de l'agriculture biologique dans la restauration scolaire de Dijon :

12,8 % du budget consacré à du bio en 2015

40,4 % des repas contiennent au moins un produit bio (hors pain qui est toujours bio)

Indicateur 2 : Part des dépenses consacrées à des produits bio en restauration scolaire à Dijon

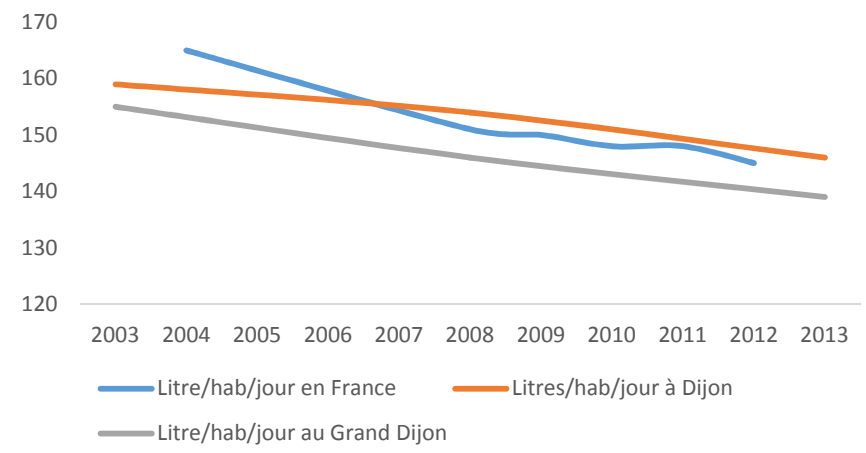


Les indicateurs clés sur les surfaces à enjeux en lien avec la maille vert et bleue seront disponibles pour les prochains rapports. Des actions de mesure de la biodiversité dans les réservoirs identifiés ont été amorcées et la saisie SIG est en cours, pour une quantification plus précise des surfaces concernées.

Indicateur 3 : Pression phytosanitaire exercée sur les espaces gérés par la collectivité

1 000 kg en 2007
300 kg en 2015
0 kg en 2016

Indicateur 4 : Consommations domestiques annuelles en eau potable en litre/jour/habitant en France, au Grand Dijon et à Dijon



OBJECTIF 1 : AMENAGER ET VALORISER LE TERRITOIRE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE



Maille verte et bleue locale

En 2015-2016, l'action de la collectivité en lien avec la maille verte et bleue locale a porté notamment **sur la plantation de forêt des enfants sur le plateau de La Cras** (recrutement d'une stagiaire), le **diagnostic des toitures végétalisées**, l'étude d'un **maillage vert entre la gare et la Cité de la Gastronomie** et l'engagement de **démarches participatives dans le cadre du plan biodiversité** (observatoire, végétalisation des espaces publics...).

Au-delà des actions déjà engagées mentionnées ci-dessus, le projet de maille verte et bleue du Grand Dijon doit être intégré au projet de territoire du Grand Dijon et trouver une application dans ce cadre, sur la base du dossier réalisé (diagnostic, objectifs et projet de carte).

Une logique de développement intégré urbain-périurbain

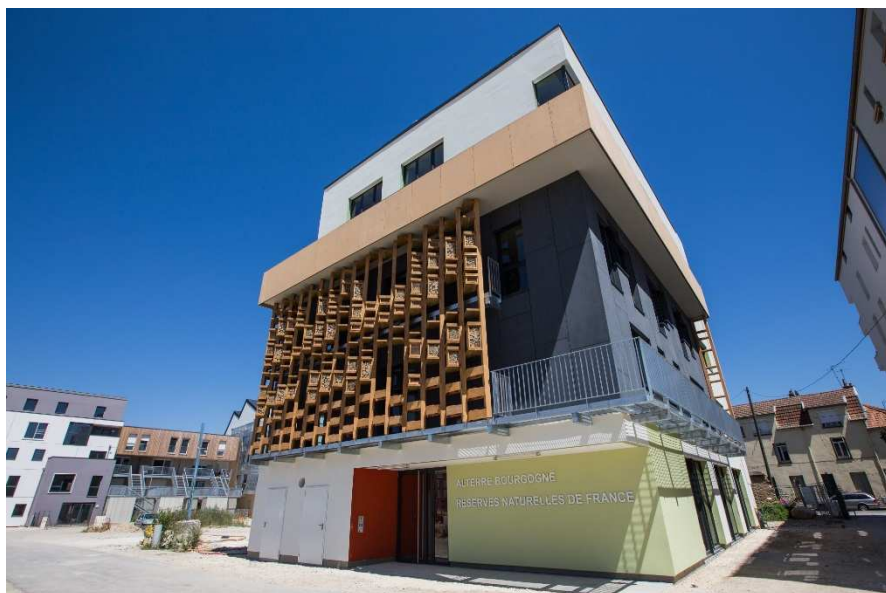


Pour partager mais également profiter des retours d'expériences d'autres territoires engagés en matière de développement intégré urbain/périurbain, le Grand Dijon et la Chambre d'agriculture de Côte d'Or ont rejoint **le réseau « Terres en villes »**. Cette association a pour objet de favoriser les échanges entre les territoires urbains et périurbains engagés dans des politiques agricoles et forestières périurbaines, à travers de l'échange de savoir-faire et de l'expérimentation.

Un aménagement urbain au service du végétal

Hôtel à insectes

À Dijon, l'aménagement au service du végétal à cette fois-ci pris une forme innovante et marquante, avec l'inauguration du **plus grand hôtel à insectes intégré à la façade d'un bâtiment**, sur l'immeuble de la Bourdonnerie, allée Pierre-Lacoutre à Dijon. D'une hauteur de 6 mètres, il a été fabriqué avec du bois local et contient 61 abris pouvant accueillir des abeilles, des papillons ou encore des coléoptères. Cet hôtel à insectes vise à être entièrement rempli dans les 3 ans à venir.



Immeuble « La Bourdonnerie » crédit photo : Alterre Bourgogne

Jardins partagés et politique de réappropriation de l'espace public

En 2015 et 2016, les accords avec les associations dijonnaises utilisant des terrains municipaux pour des jardins partagés ont été formalisés sous forme de convention. Ainsi, ce sont désormais **19 jardins partagés** qui sont mis à disposition des familles de Dijon, représentant plus de **19 ha**, dont **5 000 consacrés à la plantation de blés anciens ainsi que de plantes et d'arbres fruitiers** ou décoratifs.

De plus, la ville de Dijon a initié une démarche de réappropriation de l'espace public à travers le fleurissement, par les citoyens, des pieds

d'arbres ou de pieds de murs de leur rue. Pour encadrer cette pratique, une **charte de végétalisation citoyenne** a été rédigée pour l'opération intitulée « **j'adopte un arbre** ». Concrètement, tous les citoyens qui le souhaitent peuvent demander l'autorisation de végétaliser un espace de leur choix (en général un pied d'arbre ou de mur) en ligne sur le site nature.dijon.fr.

Pour initier la démarche et habituer les citoyens à ce mode de gestion, la ville a elle-même commencé à fleurir quelques pieds d'arbres. Il s'agit d'une action totalement gratuite pour les habitants et la Ville peut fournir les pancartes indiquant que les pieds d'arbres sont « adoptés », ainsi que des plantes et des conseils d'entretien aux personnes qui en font la demande.

Cette action est issue directement des réflexions du **groupe de travail inter-commissions de quartier sur la biodiversité** qui s'était réuni en 2015, sous l'égide du Muséum/Jardin des sciences.



Forêt des enfants

Projet pluriannuel de plantations d'arbres associées à chaque naissance à Dijon d'enfants nés de parents dijonnais, la Forêt des enfants permettra la constitution d'une forêt linéaire sous forme de haie bocagère de grand format, soutenue à ce titre par le Conseil Régional de Bourgogne.

Une première campagne de plantation a été réalisée le 11 octobre 2015, où plus de 400 familles dijonnaises, ayant un enfant né entre mars 2014 et mars 2015, sont venues planter un arbre pour donner vie à la Forêt des enfants. L'opération est renouvelée pour 2016, avec en plus, le recrutement d'une stagiaire paysagiste pour bonifier le projet. La plantation se fera à l'automne.



Expérimentation de plantations sur les voies du tramway

Enfin, cette année, des **tests de végétalisation et de plantation** de semis composées notamment de trèfles ont été réalisés pour tester, sur 300 mètres de voies de tramway (où la profondeur de terre est très réduite et où les conditions sont difficiles pour le gazon), l'effet bénéfique de la mycorhization et/ou de bactéries du sol. Le but étant d'arriver à la fois à limiter les tontes et les arrosages.

Chiffres clés de la nature en ville

- ▶ **156 pieds d'arbres fleuris dans la ville, dont 94 « adoptés »** directement par les citoyens. 16 autres sont actuellement en projet.
- ▶ 7 nouveaux sites aménagés par des **prairies urbaines** en 2016, passant de **17 à 24**. La surface totale a augmenté de 4,5% en un an pour atteindre environ **8 ha**.
- ▶ Le **plus grand hôtel à insectes** de France intégré à une façade de bâtiment
- ▶ **11 jardins partagés** avec plus de **146 000 m²** mis à disposition par la ville



OBJECTIF 2 : ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DES PRATIQUES VERS UNE MEILLEURE PROTECTION

Parallèlement à une politique d'aménagement et d'urbanisme durable, la collectivité souhaite **accompagner tous les acteurs dans le changement de leurs pratiques** en lien avec la protection de la biodiversité et de l'environnement, qu'il s'agisse des agents des collectivités ou des citoyens et habitants (avec notamment le jardin des sciences ou bien encore Latitude 21).

Une gestion exemplaire des espaces verts

0 phyto et Gestion différenciée

Une des mesures phare et emblématique de la Ville de Dijon mais aussi de plusieurs communes de l'agglomération (Longvic, Chevigny-Saint-Sauveur...) en faveur de la biodiversité et de l'environnement est le **0 phyto**. À Dijon, elle est associée à une démarche de **gestion différenciée des espaces verts** (voir action phare ci-dessous).

Label éco-jardin

Coordonné par Plante & Cité, le label Eco-Jardin atteste que les gestionnaires d'espaces verts s'inscrivent dans une **démarche globale de gestion écologique**. Il est utilisé afin de faire connaître et reconnaître la qualité de cette gestion auprès des élus et du grand public. Le label est attribué suite à un audit, réalisé par des organismes extérieurs

compétents et indépendants, basé sur une grille d'évaluation commune. Il est attribué au regard de huit critères : structure du site, sol, faune et flore, eau, équipements et matériaux, matériels et engins, formations, public. Le détenteur du label s'engage dans une démarche d'amélioration continue.

En Bourgogne, seuls 2 sites sont labélisés : le verger conservatoire du lycée horticole de Tournus et le **jardin de l'Arquebuse de Dijon**. La labellisation du parc de la Colombière est en projet pour 2016.

Les objectifs de la ville de Dijon sont la labellisation d'un site par an et l'amélioration ensuite de la gestion de chaque site labellisé (au regard des points faibles identifiés lors de l'audit).



LE SAVIEZ-VOUS ?

3 ml de glyphosate versés dans 10 millions de litres d'eau (10 000 m³) suffisent pour la rendre non potable !

Écopâturage à la combe à la Serpent

D'octobre à novembre 2015, la ville a pu expérimenter une démarche **d'écopâturage** à la combe à la Serpent, avec une trentaine de moutons, pour l'entretien de deux hectares de pelouses. Suite au succès de l'expérimentation, cette pratique sera reconduite à la combe à la Serpent et a déjà été étendue sur 5 bassins de rétention à Quetigny, Chevigny et à Dijon Mazen-Sully, avec 78 moutons, 20 chèvres et 2 ânes fournis par la société Ecozoone.



- Moutons au parc de la Combe à la Serpent -

En effet, cette pratique permet de se passer d'engins mécaniques (donc de bruit), réduit les émissions de gaz à effet de serre, et surtout préserve la biodiversité en arrêtant la tonte à ras uniforme, et en nourrissant les sols grâce aux excréments des animaux.

Chiffres clés des espaces verts

- ▶ **53 m² d'espaces verts par habitant** à Dijon. La ville est la quatrième de France au regard de son patrimoine végétal
- ▶ **0 kg de pesticide** utilisé en 2016 pour les espaces verts
- ▶ **11 % des parcs** et jardins de Dijon sont des sites où la nature est « **affranchie** » (le niveau d'intervention le plus faible)



Sensibilisation du grand public et sciences participatives

De nombreuses actions de sensibilisation du grand public sont réalisées chaque année.

Parmi elles, les accueils de loisirs périscolaires des écoles Ouest maternelles, Drapeau maternelles et Château de Pouilly maternelles se sont engagés cette année dans la réalisation d'un « **Havre de Paix** » dédié à la nature, espace à la fois pédagogique et de respiration au sein des écoles.

Le « **Havre de Paix** » s'articule autour de trois actions :

1. L'enfant jardinier : création et entretien d'un jardin,
2. L'enfant éco-citoyen : installation et alimentation d'une placette de compostage avec les biodéchets de la cantine,
3. L'enfant écologue : création d'un aménagement améliorant la biodiversité urbaine.

Ce projet constitue un outil pour **observer les éléments naturels présents en ville** et modifie le regard que portent les enfants sur leur quartier. La récupération de matériaux naturels récoltés sur place (mousse, tiges, feuille, argile, ...) pour aménager les abris, renforce la perception et



l'appropriation du site par les enfants.

Au total, ce sont 48 enfants de moins de 6 ans des 3 accueils de loisirs qui ont participé à ce projet, étalé sur 7 séances dans l'année.

OBJECTIF 3 : PROTÉGER ET GERER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU

La dégradation des ressources en eau par les pollutions diffuses, essentiellement par les nitrates et les pesticides, affecte l'**approvisionnement en eau potable** au niveau national. La **restauration de la qualité des eaux brutes des captages** à l'échelle de leurs aires d'alimentation est une priorité nationale visant à limiter au maximum le recours au traitement de l'eau brute avant sa distribution.

Dans les cinq prochaines années, l'ensemble des contrats de Délégation des Services Publics de l'Eau Potable et de l'Assainissement du Grand Dijon seront engagés dans une procédure de renouvellement qui trouvera son aboutissement d'ici 2020.

Cette politique permettant au final une qualité de service optimale accompagnée d'un prix de l'eau harmonisé à l'échelle de la Métropole.

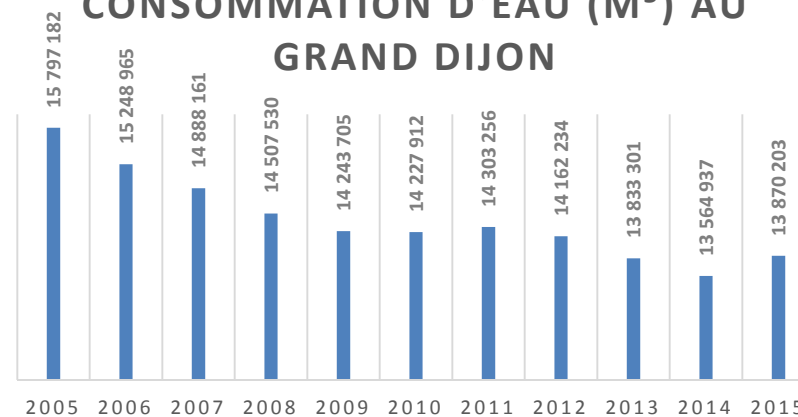


LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 2012, toutes les communes du Grand Dijon sont classées en zones vulnérables aux nitrates, menaçant la qualité de l'eau.

Cela implique pour les agriculteurs des actions spécifiques de protection.

CONSOMMATION D'EAU (M³) AU GRAND DIJON



Dans l'objectif d'accompagner l'élaboration du PLUi, le Grand Dijon va réaliser sur les années 2016-2017 une **mise à jour de ses Schémas Directeurs de l'Eau et de l'Assainissement**.

Par ailleurs, afin d'améliorer la protection de ses captages et la qualité des eaux prélevées, le Grand Dijon va notamment réaliser des études **d'Aires d'Alimentation de Captage** pour l'ensemble de ses ressources d'ici fin 2018. L'objectif de ces études est de **travailler en concertation avec les acteurs locaux** dont les pratiques sont susceptibles d'entraîner la présence de pesticides et de nitrates dans les ressources, afin de supprimer, ces risques de pollution et ainsi pérenniser la bonne qualité naturelle de ces eaux.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Grand Dijon satisfait à ses besoins en eau potable par l'exploitation de 10 ressources d'origines différentes

Une valorisation énergétique des eaux usées

Dans le cadre de son engagement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, à travers notamment du plan climat énergie territorial « Illico2 », le Grand Dijon a souhaité **améliorer les performances environnementales de sa station de traitement des Eaux Usées** de Chevigny-Saint-Sauveur (85 000 EqH). Ainsi, dans l'optique d'une valorisation du biogaz produit lors du processus de traitement des boues, le Grand Dijon, en collaboration avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée, l'ADEME et Sogedo, délégataire du Service, a opté pour la mise en place d'une **unité de cogénération**.

Les boues produites sont ensuite valorisées en agriculture locale.

Chiffres clés sur l'eau

- ▶ **Consommation d'eau** potable en 2015 de 13 870 000 m³, en **hausse de 2,2 %** par rapport à 2014
- ▶ **14,25 % d'économie d'énergie** entre 2015 et 2014 pour assurer le fonctionnement du service eau et assainissement
- ▶ Taux de **rendement réseau à Dijon de 80,50 %** (l'objectif fixé par le décret du 27 janvier 2012 est de 85 %)
- ▶ Au grand Dijon, le rendement des réseaux varie de **65 % à 98,1 %** selon les communes.

La compétence GEMAPI

La compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) est une compétence nouvellement créée (loi biodiversité) dont les fonctions sont aujourd'hui essentiellement communales et partagée en 2 :

- La **gestion des milieux aquatiques** qui recouvre :
 - l'aménagement d'un bassin hydrographique ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
 - l'entretien et l'aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau ;
 - la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.
- La **défense contre les inondations** et contre la mer qui, issue des dernières catastrophes naturelles, se focalise pour l'instant sur l'entretien des ouvrages de protection contre les inondations ce qui, pour le Grand Dijon, recouvre essentiellement la gestion des digues de Chevigny-Saint-Sauveur et de Neuilly.

La loi prévoit que la compétence GEMAPI devienne une compétence de la communauté urbaine au plus tard au 1er janvier 2018. Or actuellement, la gestion des milieux aquatiques est transférée par les communes aux 3 syndicats de rivières ou bassins couvrant le territoire du Grand Dijon, ce qui limite les possibilités de coordination, d'articulation et de dialogues à l'échelle du territoire. Ainsi, dans les mois et années à venir, l'organisation et la gouvernance liée à cette prise de conséquence constitue un enjeu majeur pour la collectivité.

ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS PHARES

Le développement des vignobles dijonnais

En parallèle de l'**inscription des Climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO en juillet 2015**, la ville et le Grand Dijon mènent actuellement une politique de renaissance du vignoble dijonnais, en lien avec l'**acquisition du domaine viticole sur le plateau de La Cras** et l'ouverture prochaine de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin.

Si 8 ha sont déjà exploités par un vigneron à La Cras (avec un potentiel à terme de 50 ha en AOC) et que de petites parcelles situées sur le secteur des Marcs-d'Or sont déjà confiées par la ville de Dijon en location à un vigneron, un groupe de travail regroupant la Chambre d'Agriculture et différents services de la collectivité a mis en évidence 300 ha de zones référencées en AOC « Bourgogne » sur le territoire du Grand Dijon, et jusqu'à 600 ha avec le vignoble de Marsannay-la-Côte 120 ha supplémentaires ont également été identifiés comme appartenant aux collectivités ou rapidement mobilisables.

L'objectif final est d'obtenir une **appellation communale pour les vins de la côte de Dijon**, avec une production estimée d'ici 10 ans à 200 000 bouteilles.



Par ailleurs, en parallèle, un **parcours thématisé** dont le point de départ sera situé au sein de la Cité de la Gastronomie et renvoyant sur différents lieux, renforcera l'attractivité de la ville, son positionnement et l'appropriation par les dijonnais de la thématique dédiée au Pinot :

- ▶ le jardin des sciences au cœur des cépages français et du monde : par son emplacement dans le cadre d'une requalification partielle du parc de l'Arquebuse proposant une mise en relation de la Gare (sortie Vincenot) avec la Cité internationale de la Gastronomie et du Vin, l'ambition du Jardin des Sciences sera de proposer un parcours pédagogique et sensoriel autour de l'histoire et la diversité des cépages, des relations entre le soleil et la vigne et de la sensorialité du vin ;
 - ▶ dans les jardins placés à l'entrée des trois musées patrimoniaux (musée des Beaux-Arts, musée Archéologique, musée de la Vie bourguignonne et d'Art sacré) pourront être plantés de petits espaces de vigne en lien avec les collections et les thématiques développées dans ces établissements.

Ces réalisations mettront en lumière une diversité culturelle et culturelle des vignobles anciens et actuels offrant un parcours visuel et original dédié au Pinot, différent à chaque étape.

0 phyto et gestion différenciée des espaces verts

En 2016, l'**arrêt des herbicides** et des pesticides est **total pour les espaces verts**, devant ainsi les obligations réglementaires (loi LABBE) qui rentreront en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Alors qu'une tonne de matière active de pesticides était utilisée en 2007, seuls 300 kg ont été utilisés en 2015 et 0 en 2016.



L'action vise tout autant l'amélioration de la qualité de l'eau que la santé des agents et des habitants. Mais elle permet également le retour et le développement de plantes rares et protégées.

Dans cette logique, des techniques d'entretien des parcs et jardins de Dijon laissant la nature reprendre ses droits là où c'est possible sont également mis en place à travers une **gestion différenciée** des espaces verts :

1. « Ici la nature est domestiquée » (25 sites)
2. « Ici la nature est maîtrisée » (30 sites)
3. « Ici la nature est contrôlée » (120 sites)
4. « Ici la nature est accompagnée » (50 sites)
5. « Ici la nature est affranchie » (30 sites).

Cela se traduit par exemple par les fréquences et niveaux de tontes différents ou bien par le développement de prairies fleuries. Cela permet également de réduire le travail des agents. Cette démarche est portée par les agents des espaces verts et du Jardin des Sciences qui ont suivi une sensibilisation et réalisé des visites de terrain.

PERSPECTIVES

Axe fort de la politique de la Ville et de la Communauté Urbaine, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources s'inscrit comme un engagement prioritaire. Dès à présent, des perspectives se dessinent :

- ▶ **renforcer la transversalité des actions et des pratiques** au travers du Plan Biodiversité pour tendre vers une véritable démarche concertée et cohérente entre les différents services ;
- ▶ **poursuivre les temps forts de sensibilisation** auprès du grand public ;
- ▶ étendre la forêt des enfants aux communes du Grand Dijon, et en faire un support d'activités pédagogiques ;
- ▶ développer le nombre de **sites labellisés éco-jardin** ; travailler à la prise de compétence GEMAPI et aux conséquences en matière d'aménagement, de gestion et de gouvernance.

FINALITE 3

ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

Dijon, ville attractive au service de ses habitants

La volonté d'être un **territoire attractif et vivant**, mêlant **accueil de nouvelles populations** et **amélioration du cadre et de la qualité de vie** révèle de nombreux enjeux dont avant tout celui d'assurer, à tous, les conditions d'accès aux **besoins essentiels** que sont l'eau et l'alimentation de qualité, un logement sain, une éducation suffisante, et l'accès aux soins. Cela est particulièrement vrai dans le contexte actuel de précarisation et de vieillissement des populations en France. Ainsi le développement d'un habitat de qualité, accessible, et adapté est-il une des priorités de la collectivité en lien notamment avec les politiques de santé.

C'est à cette seule condition que tous les citoyens peuvent dépasser « l'urgence du besoin » pour arriver à « **s'épanouir** » sur un territoire, s'en sentir acteur et contribuer au **bien vivre ensemble**.

Ainsi donc, la collectivité se fixe 3 objectifs sur cette finalité :

1. Assurer la satisfaction des besoins essentiels pour tous ;
2. Promouvoir la démocratie participative ;
3. Permettre l'accès à la culture et aux activités sportives pour tous.

En quelques chiffres :

2 « écolo-crèches » en expérimentation

300 enfants bénéficiant de l'opération « 1 fruit pour la récré »

65 M€ consacrés annuellement par la ville de Dijon à l'éducation

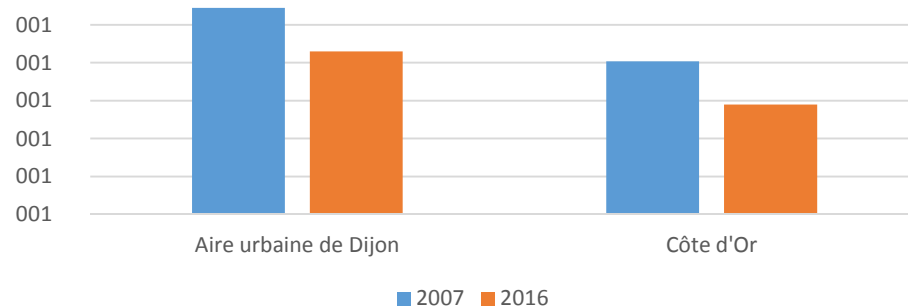
1 253 animations d'éducation à l'environnement par Latitude 21

40 000 € de budget participatif par an pour chacune des 9 commissions de quartier

32 265 € consacrés à l'aide aux cotisations des associations sportives

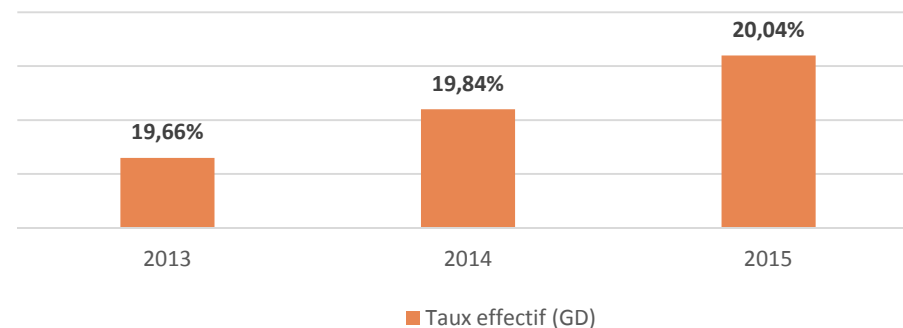
INDICATEURS CLES AU REGARD DE LA FINALITE 3

Indicateur 1 : Nombre de médecins généralistes pour 1 000 habitants dans l'aire urbaine de Dijon :

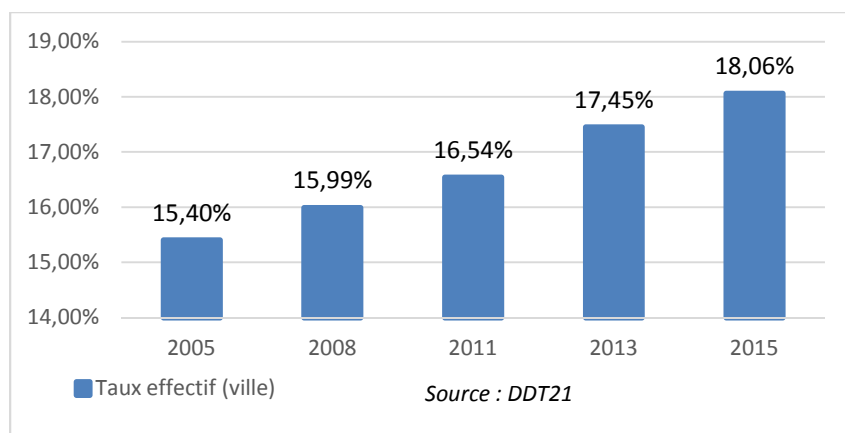


Indicateur 3 : Taux de logement à loyer modéré au Grand Dijon

(objectif réglementaire en 2025 : 25 %)



Indicateur 2 : Taux SRU de logements à loyer modéré à Dijon



OBJECTIF 1 : ASSURER LA SATISFACTION DES BESOINS ESSENTIELS POUR TOUS

La collectivité agit prioritairement pour favoriser l'accès aux besoins essentiels pour tous. Le volet social est un enjeu fort de la politique intercommunale qui place l'humain et son bien-être au cœur de ses préoccupations.

Éléments clés sur la santé



2002 : adhésion au réseau des villes santé de l'Organisation mondiale de la Santé et souscription à la charte « Santé pour Tous ». 2006 : adhésion au réseau des Villes actives du Programme National Nutrition Santé.

2009 : mise en place d'un Atelier Santé Ville (ASV) dans le cadre du contrat de ville

Focus spécifique sur la santé des enfants et des jeunes

En plus des actions récurrentes (Pass santé jeunes, opération « un fruit pour la récré », « brossage des dents dans les écoles »), cette année, un projet d'accompagnement par l'association **Ecolo crèche** est possible pour les équipes dans les EAJE et prévoit l'engagement dans la démarche de 2

établissements pilotes : un multi-accueil de 60 places (MA Tarnier) et un multi-accueil de 20 places (MA Centre-Ville), avec une formation et la réalisation de diagnostics. Ils seront également accompagnés sur une stratégie d'achat co-responsable et des formations leur seront proposées. 12 autres structures devraient être associées et à terme, en 2019, l'ensemble des structures pourraient être labellisées.



De plus, un **programme d'action spécifique est dédié à la prévention des risques liés au soleil**, à destination de tous les publics (petite enfance, scolaires, extrascolaires et grand public). Il a permis la sensibilisation d'enfants des classes élémentaires, des accueils extrascolaires durant l'été, de la crèche Tarnier et des usagers de la piscine du Carroussel et de Dijon Plage.

Contrat local de santé

Conformément aux perspectives mentionnées l'année dernière, le **Contrat Local de Santé**, élaboré avec de nombreux acteurs, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) a été formalisé et sera signé à l'automne 2016.



Le Contrat Local de Santé fixe **trois grandes orientations stratégiques** sur la période 2016-2018 :

- ▶ **Renforcer les soins de proximité**, en améliorant la coordination des professionnels de santé ;
- ▶ **Améliorer les parcours de santé**, axés sur les besoins de populations ciblées (personnes en situation de souffrance psychique, personnes âgées, adolescents et jeunes adultes) ;
- ▶ **Promouvoir les actions spécifiques** au territoire, notamment sur les questions de **prévention et d'hygiène**.

Chiffres clés Santé



- ▶ sur l'année scolaire 2015/2016, plus de **300 enfants de 12 accueils périscolaires** ont bénéficié de l'opération « Un fruit pour la récré », contre 200 l'année précédente ;
- ▶ **950 participants** à la journée grand public du **village goût nutrition santé**, soit 150 de plus qu'en 2015 ;
- ▶ **Objectif de 100 % des EAJE labellisés « école crèche » en 2019.**

Logements

Dans les différents outils établis par le Grand Dijon pour faire face aux difficultés d'accessibilité de l'offre en logement (inaccessibilité du parc locatif privé, hausse des loyers, cherté de l'accession, diminution du pouvoir d'achat...), les actualités de 2016 concernent la prolongation de 3 ans du **Programme Local de l'Habitat (PLH)**, jusqu'au 31 décembre 2018, ainsi que la **politique de soutien à l'accession abordable** organisée en 3 axes de travail :

- ▶ utilisation optimisée du prêt à taux zéro mis à disposition de 900 ménages par an depuis 2010 ;
- ▶ location-accession avec un prêt social location-accession (PSLA) consistant à louer le logement pour constituer le capital (1 à 5 ans) avant d'en devenir propriétaire. Actuellement, 17 programmes s'inscrivent dans le dispositif, représentant 285 logements ;

- ▶ diminution de la TVA dans les quartiers en rénovation urbaine à 5,5% au lieu de 20%. Ce dispositif concerne actuellement 2 programmes : le Cour Margot à Chenôve et le Quai des Carrières Blanches à la Fontaine d'Ouche.

Au-delà de l'accessibilité, le Grand Dijon poursuit le programme d'action dédié à la lutte contre le logement indigne défini dans le cadre du **Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)**.

La nouvelle convention porte sur des objectifs comparables à l'activité 2015 pour le Grand Dijon, soit la prise en charge de 31 nouvelles situations (6 logements insalubres et 25 logements non-décents) et la continuité des dossiers en cours (9 diagnostics, 3 propositions de traitement, 2 mises en œuvre et 2 missions de contrôle de fin de travaux).

Comme développé dans la finalité 1, le Grand Dijon soutient également la **réhabilitation thermique du parc de logements à loyer modéré** afin de réduire les consommations énergétiques et ainsi réduire considérablement la fracture énergétique des ménages sensibles.

Éducation

Outre la continuité des actions menées par la ville de Dijon dans le cadre du **projet éducatif global (PEG)** depuis 2012, le **Programme de Réussite Éducative (PRE)** mis en œuvre depuis 2006 dans les 5 communes concernées par la Politique de la ville a été réaffirmé comme un des dispositifs phares du contrat de ville 2015-2020.

Chiffres clés Éducation

- ▶ Mise à disposition de **120 carrés potagers sur plus de 60 sites** et accompagnement techniques ;
- ▶ la Ville de Dijon consacre 65 millions € par an à l'éducation des 0-25 ans soit le quart de son budget de fonctionnement ;
- ▶ 812 jeunes pris en charge par le PRE (contre 989 en 2015).

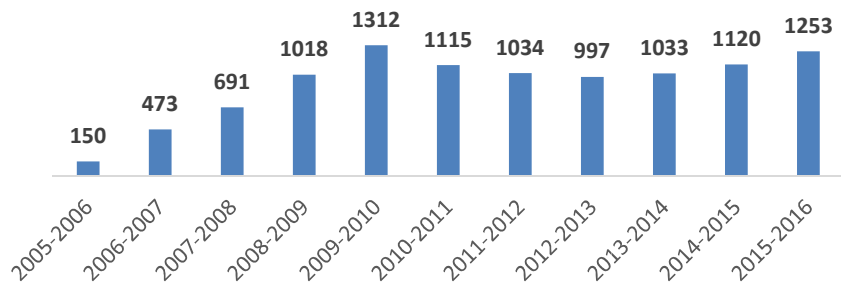
Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)



latitude21
la maison de l'architecture
et de l'environnement
du Grand Dijon

Comme chaque année, diverses actions sont mises en place pour promouvoir l'éducation à l'environnement et au développement durable

(EEDD) sur le territoire par Latitude 21. Toutes ces actions participent à sensibiliser les scolaires, mais aussi le grand public aux enjeux du développement durable et à les impliquer sur les questions d'écocitoyenneté. L'évolution du nombre d'évolution depuis 2005 :



Chiffres clés EEDD



- ▶ 12 523 élèves concernés sur l'année scolaire 2015-2016 ;
- ▶ 11 expositions sur 2015-2016 dont 7 sont directement produites ou co-produites par Latitude21 et plus de 45 évènements de tous types organisés

OBJECTIF 2 : PROMOUVOIR LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Mobiliser les citoyens et les acteurs locaux dans la vie politique locale est un enjeu fondamental pour la Ville. La démocratie participative permet d'impliquer les acteurs du territoire pour donner collectivement un sens aux actions et aux projets.

Commissions de quartier



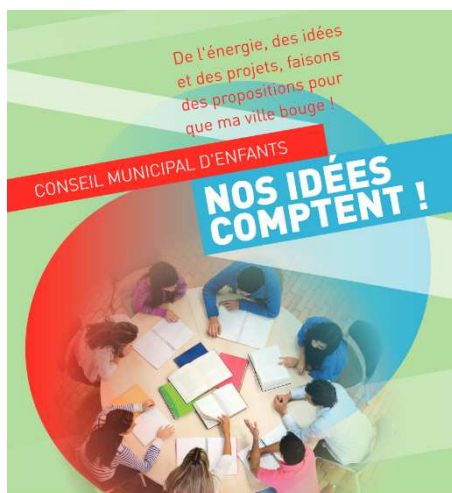
Les neuf **commissions de quartier** ont été mises en place par la Ville de Dijon en octobre 2002 et depuis 2015, la proposition de **projets en lien avec le développement durable peut être faite dans le cadre des budgets participatifs** (budget participatif de 40 000 euros).

Depuis 2016, les propositions peuvent être déposées de façon dématérialisée sur le portail MyDijon.fr.

Sur le site, chaque Dijonnais a la possibilité de visualiser la liste des projets qui ont été présentés et de donner son avis en votant pour l'un ou l'autre. Ce vote n'étant que consultatif, la décision finale revient aux commissions de quartier et au conseil municipal.

Conformément aux propositions des membres des commissions de 2015, près d'une dizaine de projets ayant un lien avec le développement durable ont ou vont être mis en place en 2016.

Conseil municipal d'enfants



En 2016, à l'occasion de la journée à la Minoterie « Quand les enfants pèsent dans la balance » les jeunes élus ont animés cinq ateliers sur une série d'expériences (four et mobile solaire, changement climatique, énergie hydraulique, énergie éolienne, énergie solaire).

Les élus du CME ont également découvert, plus en détail, l'énergie éolienne grâce à une visite animée

au parc de Saint-Seine-l'Abbaye. Cette visite leur a permis d'observer le fonctionnement des éoliennes de très près et d'en apprendre davantage sur leur impact sur l'environnement.

OBJECTIF 3 : PERMETTRE L'ACCES A LA CULTURE ET AUX ACTIVITES SPORTIVES POUR TOUS

L'accessibilité à l'échange interculturel pour tous est une des priorités de la collectivité qui œuvre pour rendre accessible et adapter son offre à tous les types de publics.

La collectivité travaille tout spécialement sur deux axes : l'accessibilité de l'offre, mais également le développement des pratiques artistiques et culturelles.

Développement de l'offre culturelle

Dans le cadre du contrat de ville, des événements sont organisés sur les deux quartiers prioritaires de la ville : Jours de Fête, Grésilles en Fête et Nuits d'Orient (DACP), Modes de vie (Art Public), Cinéville (UDMJC), projet de développement durable (Zutique Productions), Attractions (Cirq'Onflex). Ils permettent de **réduire les inégalités culturelles, sociales et territoriales. Ils contribuent à favoriser la cohésion sociale et la mixité.**



Dans le cadre du développement de l'offre culturelle, la **Halle 38** devrait voir le jour fin 2016, après quelques travaux de rénovation et d'aménagement. Cette ancienne halle militaire de 1 510 m² viendra compléter les équipements culturels existants de la Ville de Dijon.

Dans la même optique, l'ancien centre d'exploitation et de maintenance Divia de 1 500 m², à Chenôve, a été réhabilité de manière à accueillir de nouvelles activités culturelles et notamment, stocker les réserves de musées. Ainsi reconverti, le bâtiment sera mis à disposition des associations de danse, de musique et de théâtre.

Chiffres Offre culturelle

- ▶ 264 000 entrées dans les musées.
- ▶ 25 900 inscrits dans les bibliothèques.
- ▶ 1 850 élèves au conservatoire.
- ▶ 47 500 entrées à la Vapeur.
- ▶ 60 000 spectateurs à l'Opéra Dijon.
- ▶ 10 700 visiteurs aux Archives municipales.
- ▶ près de 120 000 spectateurs ont fréquenté les différentes manifestations et expositions.
- ▶ 4 603 088 € de subventions attribuées à 211 associations culturelles.

Enfin, des actions de médiation et de communication sont organisées en direction de tous les publics, notamment ceux éloignés de l'offre et des pratiques culturelles (voir finalité 4).

Le laboratoire de l'action culturelle et l'observatoire des usagers

Ce groupe de personnes est constitué des responsables en charge des publics dans les établissements culturels municipaux et produit, chaque année, une « photographie statistique annuelle des usagers des principaux établissements culturels municipaux » à partir des données collectées auprès de la bibliothèque municipale, des musées, du conservatoire à rayonnement régional, de la Vapeur, de l'Opéra Dijon.

Ce laboratoire contribue à identifier la richesse et la diversité culturelle de notre territoire, à repérer les composantes sectorielles à encourager, et à contribuer à une répartition équilibrée de l'offre et de la présence artistique.

Chiffres Observatoire des usagers

- ▶ la **moitié des dijonnais est déjà allée au Zénith**, au musée des Beaux-Arts, au Jardin des Sciences et à la bibliothèque municipale ;
- ▶ 70% des personnes qui ont besoin d'information ont le « réflexe Internet » ;
- ▶ **1/10ème des Dijonnais sont emprunteurs** à la bibliothèque municipale.

Développer les pratiques artistiques et culturelles

Interventions éducatives durant le temps scolaire



Une offre **d'IETS (interventions éducatives durant le temps scolaire)** culturelles dispensées par les établissements culturels municipaux et certaines associations culturelles est proposée aux enfants dès leur plus jeune âge et tout au long de leur scolarité. Des actions de sensibilisation sont menées dans toutes les disciplines (musique, arts plastiques et arts visuels, théâtre, danse).

Le Conservatoire propose notamment des « duo », croisement de deux disciplines artistiques. La Ville initie également des résidences artistiques en école, en coréalisation avec des associations culturelles.

La Minoterie, pôle jeune public, est missionnée pour travailler sur l'éducation artistique et culturelle, à travers les classes horaires aménagées théâtre, en lien avec le CRR.

Chiffres IETS

- ▶ 4 400 heures d'éducation artistique et culturelle dispensées par la Ville recensées en 2015-2016
- ▶ soit 1/3 des 13 000 heures d'interventions éducatives proposées par la Ville
- ▶ 938 h d' IETS culture ont eu lieu dans les quartiers « politique de la Ville », soit 21% des heures d'EAC.

Encourager les pratiques amateurs

Des actions sont proposées par les établissements culturels ainsi que par les associations. Certaines favorisent des rencontres entre artistes et habitants comme. On peut noter par exemple le projet performance artistique participative « **les mamies guitares** » organisé par la Vapeur, l'exposition « Prête-moi ta peau » proposée par l'Opéra Dijon, destiné aux personnes en situation de handicap, la création d'une fresque murale avec les habitants du quartier des Grésilles coordonnée par l'artiste Xavier Entzmann dit Eltono, ou encore la Parade Métisse, fête populaire créative et festive du quartier Fontaine d'Ouche

Favoriser l'accès à la pratique sportive pour tous

J'apprends à nager



La Ville de Dijon s'inscrit dans le projet intitulé « **J'apprends à nager** » lancé par le Centre National de Développement du Sport (CNDS) faisant lui-même partie intégrante du plan national « Citoyen du sport ».

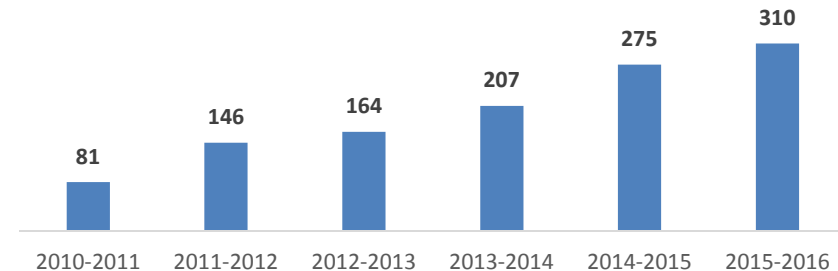
Cette action concerne des enfants ne sachant pas nager en entrant en classe de 6ème, résidant prioritairement dans des zones carencées, Quartiers de la Politique de la Ville (QPV) et Zones de Revitalisation Rurale (ZRR). Les enfants de 6 à 10 ans, résidant dans ces zones, peuvent également bénéficier de ce dispositif.

36 enfants ont ainsi été recrutés à la rentrée 2015 pour 1h par semaine, et 3 stages organisés pendant les vacances, sur la saison 2015-2016.

Dispositifs de soutien à l'accès à la pratique sportive

Surtout, la Ville de Dijon a mis en place un programme d'aide à l'acquisition de cotisations sportives en faveur des familles dijonnaises dont les revenus mensuels sont inférieurs à 2 044 € et dont les enfants sont scolarisés au primaire.

Nombre d'enfants bénéficiaires de l'aide à l'acquisition de cotisations sportives



Chiffres clés des aides au paiement des cotisations sportives



- ▶ 310 enfants aidés sur l'année scolaire 2015-2016 ;
- ▶ 41 clubs partenaires (contre 29 l'année de lancement du dispositif 2010-2011) ;
- ▶ Montant moyen de l'aide par enfant de 104 €
- ▶ Coût total du dispositif pour la ville de 32 265 €

ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS PHARES

Dispositif écocitoyen des commissions de quartier

Issu d'une réflexion autour de Maisons de l'écocitoyenneté, le dispositif écocitoyen a vu le jour en janvier 2015, donnant naissance à une **dynamique inter-quartiers** s'est manifestée.

Le **dispositif écocitoyen** se décline sous deux aspects :

- ▶ deux commissions « expérimentales », qui à partir de leurs spécificités, pilotent des animations écocitoyennes et des projets ;
- ▶ des habitants identifiés, issus des autres commissions de quartier, qui pourront se joindre aux actions pilotées par les deux commissions « expérimentales » et être vecteurs d'informations au sein de leur propre commission.

Commission de quartier Toison d'Or : Animations écocitoyennes lors de la Foire Bio

Les écocitoyens ont fait évoluer le marché équitable en **foire bio et solidaire** en 2015 avec des animations concernant la prévention des déchets et les transports partagés. La municipalité a mis à la disposition des écocitoyens un t-shirt permettant de les identifier. Cet événement a été une réelle réussite.



Pilotée par l'espace Baudelaire, la **deuxième édition de la foire bio et solidaire aura lieu le dimanche 3 juillet 2017**. Elle sera enrichie par des animations écocitoyennes et une programmation podium. Une vingtaine de stands est prévu.

Commission de quartier Université : Guide écocitoyen en version numérique

La mise à jour prévue du guide écocitoyen du Grand Dijon de 2005 a évolué en direction d'un site, véritable **plateforme collaborative**, qui a pour vocation de **recenser toutes les pratiques écologiques du quotidien**, de les faire partager à tous les Dijonnais, et de permettre aux habitants de pouvoir s'exprimer et de faire part de leurs expériences.

Le **guide numérique**, Dijon-écocitoyenne, a été créé au printemps 2015 par le service communication de la Ville (<http://www.dijon-ecocitoyenne.fr>). Il s'agit d'un site internet produit par les citoyens eux-

mêmes, membres ou non des commissions de quartier.

Après 1 an d'existence, le Grand Dijon dresse un bilan mitigé quant à l'appropriation du site par les citoyens. Ainsi, afin de mieux répondre à leurs attentes, le dispositif va être réorienté pour le rendre plus concret et permettre aux éco citoyens d'être acteurs plutôt qu'auteurs.

Pour ce faire, des rencontres seront organisées sur différentes thématiques : jardins partagés, tri des déchets, poulailler, ruchers...

Boite à livres

En 2015, dans le cadre des budgets participatifs, le projet d'installation de boîtes à livres a été retenu dans cinq des neuf commissions de quartier.

Il existe aujourd'hui une démocratisation de la lecture, une envie de partager ses livres avec d'autres. Le choix des habitants membres des commissions de quartier d'inscrire ce projet dans les budgets participatifs le prouve.

La municipalité partage ce constat et a souhaité soutenir le développement des boîtes à livres déjà amorcé par la Bibliothèque Municipale.

Face aux attentes et aux spécificités de chacun, il avait été proposé de laisser chaque commission de quartier avancer sur son projet, faisant ainsi ressortir deux types d'initiatives :

- ▶ Les commissions de quartier Montchapet, Bourroches, Port du Canal, Valendons, Montagne Sainte-Anne et Fontaine d'Ouche, Faubourg Raines, Larrey ont choisi de faire **réaliser les boîtes à livres par un atelier de jeunes de la MJC Montchapet.**

Les membres des groupes de travail ont défini les lieux d'implantation dans les quartiers. Ces boîtes à livres sont en cours d'implantation. Les habitants se sont orientés

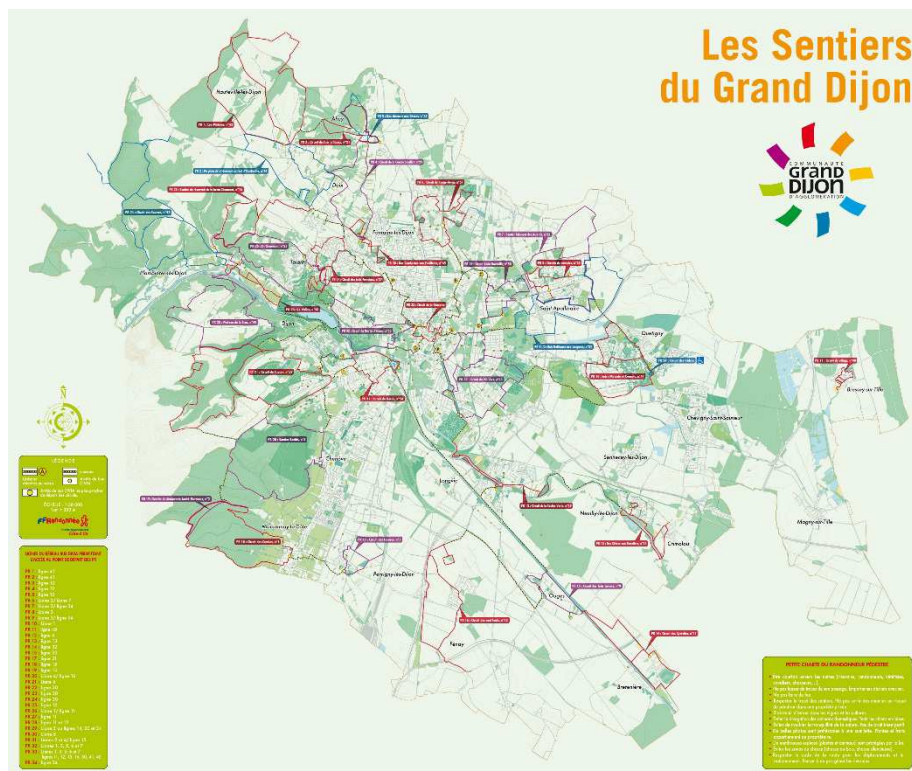


vers une **gestion autonome**. Ils seront les relais pour veiller au bon fonctionnement des boîtes et pour vérifier le contenu.

- ▶ Les commissions de quartier Centre-Ville et Maladière, Drapeau, Clemenceau ont choisi de faire **réaliser les boîtes à livres par l'entreprise adaptée « PROMUT »** qui travaille avec des personnes en situation de handicap (6 boîtes). Les habitants se sont également mis d'accord sur l'idée d'utiliser de la peinture à l'ocre (peinture écologique et qui résiste à l'usure du temps) pour peindre les boîtes. Des ateliers seront organisés à Latitude 21 afin de présenter ce procédé de fabrication.

Les membres des groupes de travail ont défini les lieux d'implantation dans les quartiers. Alors que la commission Centre-ville s'oriente vers une gestion autonome, les commissions Maladière, Drapeau, Clemenceau, tourneraient vers **une gestion associative.**

Les sentiers du Grand Dijon



L'entretien et le développement du **réseau de sentiers de pays** du Grand Dijon, soit **plus de 300 km de circuits**, est géré par Latitude 21 en partenariat avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Côte d'Or.

Le travail réalisé rencontre un grand succès, notamment au travers de la vente de **plus de 5 000 exemplaires du topo-guide** « le Grand Dijon... à pied ».

Les écoles se trouvant à proximité d'un des sentiers du Grand Dijon peuvent également s'inscrire à une variante de l'animation permettant un travail approfondi se déroulant sur 3 séances.

L'objectif est ainsi de découvrir, récolter, recenser un maximum d'informations sur ce sentier afin de réaliser un livre photo qui est ensuite mis en page par Latitude21. Le document est ensuite envoyé à la classe et mis en ligne sur le site internet. 63 carnets ont déjà été édités.

Festival Les Nuits d'Orient

Depuis sa création, le **festival Les Nuits d'Orient** initié et coordonné par la Ville de Dijon, ouvre ses portes au plus grand nombre et crée de nombreux **espaces accessibles aux publics en difficultés**. Depuis 2014, l'équipe du festival affirme cette volonté en mettant place des **médiations** pour les publics en difficultés ou en situation de handicap.

Le festival a permis au fil de ses 16 éditions de faire émerger des coopérations extrêmement riches, à la fois sur le plan artistique et humain, entre les structures sociales ou culturelles de la ville et de l'agglomération, ainsi qu'avec les habitants.

Par son originalité et l'exigence de ses propositions artistiques, le festival des Nuits d'Orient s'inscrit dans les objectifs de la politique de la ville qui visent à réduire les inégalités sociales et culturelles à l'échelle du territoire.



Chiffres clés Nuits d'Orient en 2015

- ▶ 11 773 spectateurs ;
- ▶ **38 événements** : entre concerts, conte, théâtre, rencontres littéraires et lectures, films et documentaires, soirées orientales, visites commentées... ;
- ▶ 5 projets participatifs : construits avec les habitants de Dijon et son agglomération, avec des soirées festives, de la musique, de la danse, des dégustations... ;
- ▶ **10 expositions** : de photographie, de peinture, de calligraphie arabe et d'enluminures, de dessin... ;
- ▶ 5 conférences : sur les thèmes du patrimoine et de la littérature ;
- ▶ 8 ateliers artistiques : pour s'initier à la danse, à la cuisine orientale et méditerranéenne, à la photographie, à l'écriture et à la prononciation de la langue arabe...

PERSPECTIVES

Si de nombreux chantiers restent à explorer et développer afin de contribuer davantage à la finalité 3 (épanouissement de tous les êtres humains), quelques perspectives pour l'année prochaine se dégagent dès à présent sur différents pans.

Le **contrat local de santé** décline localement les priorités du plan régional de santé et définit ainsi les actions à mener sur le territoire sur la thématique santé :

- ▶ Renforcer les soins de proximité, en améliorant la coordination des professionnels de santé ;
- ▶ Améliorer les parcours de santé, axés sur les besoins de populations ciblées (personnes en situation de souffrance psychique, personnes âgées, adolescents et jeunes adultes) ;
- ▶ Promouvoir les actions spécifiques au territoire, notamment sur les questions de prévention et d'hygiène.

La Ville de Dijon réaffirme son engagement et l'accès de tous à ces richesses communes (activités culturelles et sportives). Ainsi, les grandes orientations à développer sont :

- ▶ un projet culturel qui contribue à renforcer le lien social, le vivre ensemble et l'accès aux pratiques culturelles des **publics les plus éloignés**, notamment via le renforcement des politiques tarifaires ;
- ▶ le soutien volontariste aux actions d'éducation artistique et culturelle ;



- ▶ la prise en compte et la valorisation sans hiérarchisation de la **diversité des cultures** présentes sur le territoire dijonnais ;
- ▶ la **construction d'une politique événementielle** qui s'appuie sur des actions continues et les différentes formes de médiation en lien avec les relais éducatifs et sociaux et les initiatives citoyennes ;
- ▶ et la **valorisation dynamique d'un patrimoine** confronté aux mutations des comportements et de l'espace urbain ainsi qu'à la création contemporaine.

Dans le cadre des projets développement durable des commissions de quartier, différents projets devront être réalisés au plus tard en 2017 :

- ▶ la mise en place de Garage solidaire « Cric&Co » - achat d'outillage (quartier Bourroches, Port du Canal, Valendons, Montagne Sainte-Anne) ;
- ▶ la mise en place d'un hôtel à insectes au Fort de la Motte Giron (quartier Fontaine d'Ouche, Faubourg Raines, Larrey)
- ▶ l'implantation d'un panneau pédagogique sur la protection de la flore au Fort de la Motte Giron (quartier Fontaine d'Ouche, Faubourg Raines, Larrey)
- ▶ la création d'un jardin partagé : sur le terrain derrière Latitude21 (quartier Université), dans l'enceinte du parc des Carrières Bacquins (quartier Montchapet), dans le jardin des Apothicaires (quartier centre-ville), dans le verger collectif – site de compostage Charmette/Maupassant (quartier Varennes, Toison d'Or, Joffre).

Enfin, dans le cadre de sa candidature pour accueillir **l'Exposition Universelle 2025**, la France propose un projet original, où une douzaine de villes de province hébergeraient un forum thématique.

Se basant sur les précédentes éditions, le projet français compte sur 50 à 60 millions de visiteurs, soit des retombées économiques directes de 23.5 milliards d'euros, un demi-point de PIB et 160 000 emplois durable.

Tout comme les autres villes parties prenantes du projet, la Ville de Dijon a ainsi accueilli en mai la tournée EXPOFRANCE de présentation de la candidature française.

Cet évènement constitue une réelle opportunité de renforcer le rayonnement international de Dijon. L'organisation de l'évènement tournerait autour de la thématique « goût, nutrition, santé », en s'appuyant bien sûr sur sa Cité internationale de la gastronomie et du vin, son pôle Vitagora, sa tour Elithis.

C'est en 2018 que le Bureau International des Expositions élira le candidat retenu.



FINALITE 4

COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS

Dijon, ville solidaire

Dans un contexte économique et social difficile, alors que des fragmentations apparaissent, l'humain doit être placé au cœur du projet et les politiques publiques concourir de façon résolue au renforcement de la cohésion sociale.

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations s'imposent comme conditions essentielles d'un développement durable.

Dans cette perspective, les compétences communautaires doivent être appréhendées comme autant de leviers pour développer le lien entre les habitants, aiguïser les solidarités, stimuler l'activité économique, renforcer le sentiment d'appartenance et, enfin, susciter la confiance

en l'action publique. La Ville représente également, pour la majorité des citoyens, l'échelon privilégié du « vivre ensemble » et de l'action sociale. Les réponses apportées aux besoins du quotidien appartiennent pour une bonne part, encore aujourd'hui, à l'échelon communal, ou sont ressenties comme telles.

Ainsi, deux objectifs principaux sont poursuivis dans cette stratégie en faveur de la cohésion sociale et solidarité :

1. Renforcer le lien social et la solidarité ;
2. Favoriser l'insertion et l'emploi local.

En quelques chiffres :

11 032 personnes accueillies au CCAS

232 134 € d'aides financières accordées par le CCAS

123 070 repas servis à domicile

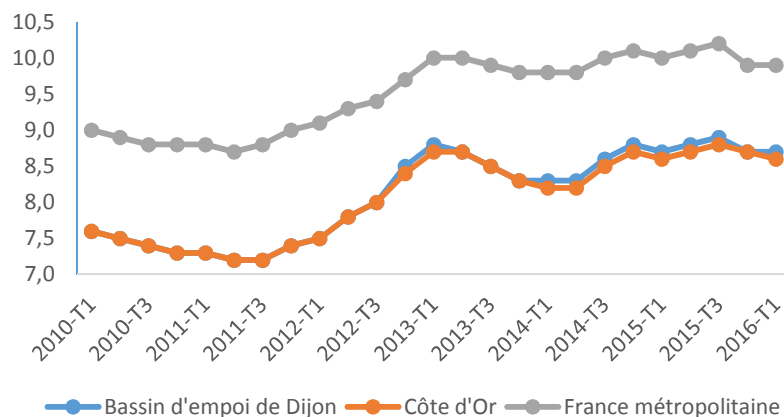
13 % de dijonnais vivant sous le seuil de pauvreté en 2016 (contre 14,1 % au niveau national en 2014)

229 801 € programmés par le Grand Dijon sur 2016 pour des actions dans les quartiers de la politique de la ville

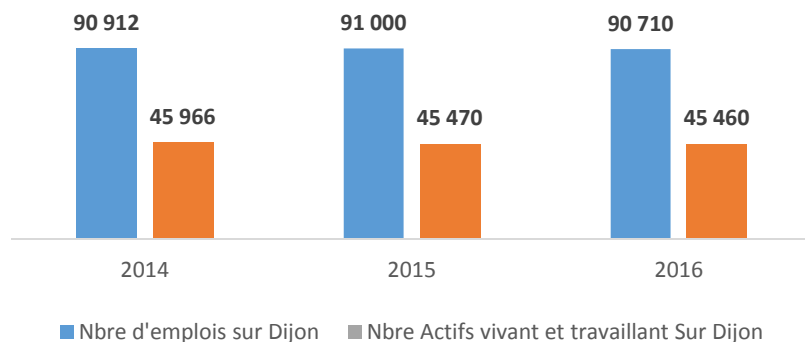
45 emplois d'avenir associatifs soutenus financièrement par le Grand Dijon

INDICATEURS CLES AU REGARD DE LA FINALITE 4

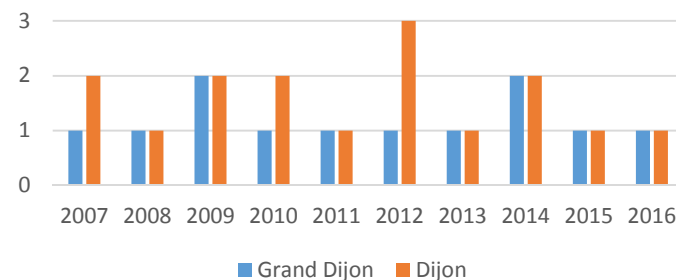
Indicateur 1 : Taux de chômage trimestriel dans le bassin d'emploi de Dijon :



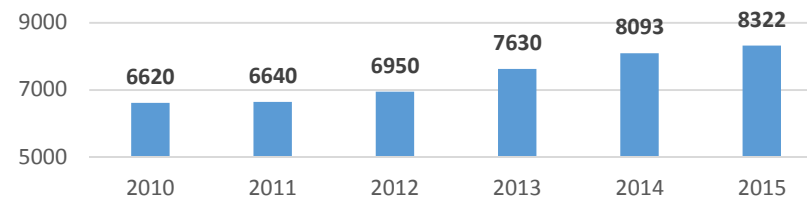
Indicateur 2 : Évolution du nombre d'emplois sur Dijon et du nombre d'actifs dijonnais occupant un emploi sur Dijon :



Indicateur 3 : Évolution du nombre d'associations d'insertion soutenues par la ville de Dijon et le Grand Dijon :



Indicateur 4 : Nombre d'allocataires du RSA dans les communes du Grand Dijon :



Indicateur 5 : Taux d'emploi des travailleurs handicapés par la ville, le Grand Dijon et le CCAS de Dijon

2013 : 5,8 % 2014 : 6,56 % 2015 : 6,94 %

Rappel : obligation de la loi du 10 juillet 1987 de 6 %

OBJECTIF 1 : RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET LA SOLIDARITE

Actualisation de l'Analyse des Besoins Sociaux

Bien que depuis 2016, l'obligation de réalisation soit passée à 1 réalisation par mandat, le CCAS a actualisé en octobre 2015 les données de l'ABS publiées en 2014.

Elles confirment les tendances et caractéristiques sociales du territoire déjà identifiées : pauvreté importante, développement des familles monoparentales, et augmentation du vieillissement de la population.

Chiffres clés Solidarité

- ▶ plus de 18 000 appels téléphoniques reçus ;
- ▶ 3 060 convives au repas de Noël offert par la Ville ;
- ▶ 5 940 entretiens réalisés par les travailleurs sociaux (près de 1 000 de plus sur 1 an)
- ▶ 2 732 personnes suivies régulièrement par la direction des interventions sociales et du handicap et 1 588 par la direction des retraités et des personnes âgées
- ▶ 420 personnes âgées inscrites dans le dispositif Plan Canicule de la Ville ;
- ▶ 179 dossiers d'aide légale instruits (dont 148 pour les frais d'hébergement et 310 d'obligation alimentaire).



L'action sociale et la culture

Pour faciliter **l'intégration de la dimension culturelle dans la dynamique d'accompagnement social individuel**, un groupe de travail rassemblant travailleurs sociaux et acteurs municipaux de la médiation culturelle, a été mis en place pour appréhender conjointement et de façon pragmatique un mode opératoire adapté au renforcement de l'accessibilité à l'offre culturelle des publics les plus isolés suivis par le service social du CCAS.

Ce travail a abouti à un plan d'action organisé autour de la création et de la formation de « référents culture » chargés d'appliquer une méthodologie commune d'intervention de mobilisation des publics ciblés.

À partir de cette trame commune d'intervention, ce sont plus de **huit projets d'action collective**, concernant **plus de 80 personnes** en situation d'isolement et de grande précarité, qui ont pu se mettre en œuvre en 2015 autour d'actions aussi diverses que la visite des archives municipales, un concert à La Vapeur, un opéra, une visite du musée de la vie bourguignonne ou encore des activités scientifiques. 20 d'entre elles ont pu également prendre une carte d'abonnement à la bibliothèque de leur quartier.

Eco-rénovation urbaine du quartier de la Fontaine d'Ouche

Le quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon est éligible au **nouveau programme de renouvellement urbain comme quartier d'intérêt régional**.



À la suite de l'étude de stratégie urbaine engagée en 2014 pour définir le contenu de cette nouvelle phase de renouvellement urbain du quartier, un nouveau programme d'actions est engagé. Après les premières réalisations des deux ZAC activées sur les franges du site en prémices à l'accueil de nouveaux programmes de logements susceptibles de diversifier le peuplement du quartier, il s'agit d'intervenir sur le « cœur de quartier » réparti autour de l'avenue du

Lac. Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs de développement durable de la Ville et du Grand-Dijon, qu'il s'agit ici de traduire, dans un quartier existant, avec de nombreux objectifs de diversité, d'ouverture, de dynamisation, de participation et de renouvellement de l'image du quartier notamment. :

À la mi-2016, les actions suivantes étaient déjà réalisées :

- ▶ traitement de l'espace public : rénovation du boulevard Bachelard, de la place centrale et valorisation des berges du canal ;
- ▶ restructuration du centre commercial et du pôle de services publics ;
- ▶ rénovation de logements d'un îlot ;
- ▶ rénovation du réseau de chaleur ;
- ▶ étude de stratégie urbaine (2014-2016) ;
- ▶ engagement d'une mission de maîtrise et de coordination de l'image du quartier.

Le programme complet s'étale jusqu'en 2020.

Règlement local de publicité intercommunal (RLPi)

Afin de repenser et d'améliorer le cadre de vie des résidents, le Grand Dijon est en cours d'élaboration du **règlement local de publicité intercommunal**, ayant vocation à harmoniser l'implantation des panneaux publicitaires dans l'environnement urbain.

Ce règlement édicte des prescriptions à l'égard des publicités, enseignes et pré enseignes visibles de toute voie ouverte à la circulation publique.

Au-delà d'améliorer la qualité du cadre de vie, cette réglementation permet de **lutter contre la pollution visuelle**, tout en mettant en valeur les paysages et de réduire la facture énergétique. Quatorze orientations stratégiques ont été définies et rendent le RLPi du Grand Dijon finalement plus restrictif que la loi Grenelle 2. En cours d'élaboration du projet de règlement et de zonage, le Grand Dijon prévoit une approbation du document pour 2017.



Chiffres clés Panneaux de publicité

- ▶ 984 panneaux publicitaires dans le Grand Dijon
- ▶ 20 modèles de panneaux répertoriés

Dijon internationale

La ville de Dijon soutient activement toutes les actions en faveur du développement des relations internationales dans les domaines stratégiques du développement économique, de l'attractivité, de la culture et du développement durable afin de renforcer sa visibilité à l'international.

Au travers de la dizaine de partenariats noués à l'international, la ville de Dijon cherche à :

Finalité 1

Finalité 2

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5

- ▶ mobiliser les citoyens autour de l'Europe ;
- ▶ agir pour la solidarité internationale ;
- ▶ valoriser l'amitié franco-allemande ;
- ▶ porter les valeurs d'une culture sans frontière.



Plus particulièrement, pour la saison 2015-2016, l'engagement local et international de la ville de Dijon s'est traduit par :

- ▶ **la promotion des atouts et des savoir-faire du territoire**, au travers de son association à Vitagora (pôle de compétitivité goût-nutrition-santé) visant à promouvoir dans le monde l'expertise des entreprises, laboratoires et établissement d'enseignement supérieur. Ce partenariat participe au projet d'évolution de la ville de Dijon en Cité internationale de la gastronomie et du vin dont l'annonce a été faite lors l'Exposition universelle de Milan, en 2015.

- ▶ **l'appui et le soutien aux relations économiques internationales** en partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie de Côte-d'Or et l'agence Dijon Développement ;
- ▶ **son engagement en faveur du climat dans le cadre de la COP21**



- ▶ **l'aide à l'engagement international des jeunes**, notamment au travers de la réalisation d'études ou d'une expérience professionnelle à l'étranger.
- ▶ **le soutien à la mobilité internationale des jeunes** par la signature d'une convention avec la fédération Léo Lagrange dont l'atelier mobilité constitue une "pépinière" d'initiatives en faveur de la mobilité internationale des jeunes.

OBJECTIF 2 : FAVORISER L'INSERTION ET L'EMPLOI LOCAL

Pour poursuivre ces efforts en faveur d'une plus grande mixité territoriale et sociale, le nouveau **contrat de ville 2015-2020** a été signé, le 6 juillet 2015, par le Grand Dijon, l'État, le conseil régional de Bourgogne, les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant, les bailleurs sociaux, la caisse d'allocations familiales et Pôle emploi.



Il associe de **nouveaux signataires** avec le rectorat, la Caisse des dépôts et consignations, l'Agence régionale de santé et organise une nouvelle gouvernance autour de **représentants des habitants** qui siègeront désormais dans les instances de pilotage de suivi et d'évaluation du contrat de ville.

Il concerne les quartiers prioritaires et de veille de la Politique de la ville et vise à **réduire les inégalités économiques, sociales et urbaines entre les territoires au sein du Grand Dijon**. **Cinq quartiers** ont été retenus comme quartiers **prioritaires** (Le Mail à Chenôve, Les Grésilles et la Fontaine d'Ouche à Dijon, Le Bief du Moulin à Longvic, Le Belvédère à Talant) et **deux territoires** sont dits **de veille** c'est-à-dire pour lesquels

une vigilance est conservée (Guynemer à Longvic et le centre-ville de Quetigny). Le quartier du Mail à Chenôve et le quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon sont également éligibles au Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Au niveau national, Le nombre de quartiers « aidés » dans Le cadre de La politique de La ville est passé d'environ 2 300 à 1 300.

La programmation 2016, d'un montant de 229 801 € vise principalement à intervenir en soutien des projets présentés par les communes et les associations afin d'améliorer la qualité de vie des habitants et de réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et de veille identifiés au titre du contrat de ville et les autres territoires de la communauté urbaine.

Tapaj

Le 27 juin 2016, le Conseil Municipal de Dijon a voté la création du dispositif Travail alternatif payé à la journée (Tapaj) pour l'accompagnement des publics marginaux à la rue de façon à renforcer leur réinsertion sociale.

L'objectif de ce dispositif est de mobiliser des groupes de 5 à 7 jeunes sur des chantiers courts (sans condition de



rendement et d'une à trois demi-journées) proposés par les entreprises ou les collectivités. Chaque groupe serait encadré par un éducateur.

La rémunération proposée sera de 10 € net/heure payées immédiatement. Les sociétés partenaires pourraient alors défiscaliser le montant payé à hauteur de 60 à 66 %.

Dispositif emploi d'avenir

Le Grand Dijon met en place, depuis 2013, une aide aux associations pour l'embauche d'emplois d'avenir.

Ainsi, pour chaque poste, le Grand Dijon :

- ▶ délivre une subvention de 4 000 €/an, correspondant à la part complémentaire à la participation de l'Etat. Dans ce cadre, 50 postes en emploi d'avenir sont soutenus pendant 3 ans ;
- ▶ Soutien et accompagne les associations en termes de recrutement, tutorat, définition de plan d'action, etc.

En 2016, 45 postes ont ainsi été soutenus.

ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS PHARES

Bien vivre dans son logement

En 2012, dans le cadre du traité de concession pour l'exploitation du service de production et de distribution d'eau potable, la Communauté urbaine du Grand Dijon et la ville de Dijon ont mis en place, avec le soutien de Suez, un **fonds de solidarité destiné aux personnes en situation de fragilité financière pour l'accès à l'eau potable.**

La coordination de ce dispositif à l'échelle du territoire a été déléguée au CCAS de la Ville de Dijon.

A partir de 2016, **ce dispositif va être** significativement **élargi sur la durée** (programmation sur 5 ans) afin de toucher l'ensemble des bénéficiaires des minima sociaux et de développer une démarche volontariste d'accompagnement à la **réduction des charges d'eau mais aussi énergétiques (électricité, gaz).** Il s'agit d'une part d'aider au **paiement des factures, et d'autre part, de mener des actions d'information et de sensibilisation pour accompagner la réduction des factures.**

Autour de cette proposition, une plateforme de partenaires rassemblant la majorité des fournisseurs a été installée et est coordonnée par le CCAS de la ville de Dijon.

Dijon Ville amie des aînés

La ville de Dijon est engagée depuis 2009 dans cette démarche reconnue depuis 2010 par l'OMS.



Les villes labellisées « **Ville amie des aînés** » s'engagent dans un processus d'amélioration constante. Après avoir réalisé un diagnostic de leurs actions en faveur des aînés, elles évaluent leur capacité de progression et doivent **favoriser un environnement adapté**

aux personnes âgées, qui participent à toutes les étapes du processus.



Pour répondre aux attentes exprimées lors des groupes de travail des ateliers de « Dijon Ville Amie des Aînés », la **Maison des séniors** a été créée en octobre 2013. Celle-ci a notamment mis en place le **dispositif « sénior en contact »** dans le cadre de l'intégration du CCAS au mouvement national MONALISA. Celui-ci permet aux personnes âgées isolées qui le souhaitent de recevoir une fois par semaine, un appel

téléphonique par un bénévole sénior, afin d'avoir une conversation conviviale.

De plus, une instance spécifique a été créée (l'observatoire de l'âge) par la Ville afin de développer une réflexion commune et de coordonner les idées qui émanent à la fois des dijonnais et des professionnels du domaine gériatrique.

En 2015, ces travaux ont permis la réalisation de projets en faveur de :

- ▶ la lutte contre l'isolement des personnes âgées : "quelles actions pour quels publics ?"
- ▶ l'offre culturelle : "faut-il une programmation spécifique seniors ? Comment favoriser l'accès au spectacle en termes d'information, d'horaires et d'accompagnement ?"
- ▶ le logement : "quels lieux de vie pour les seniors autonomes et dépendants ? Quelles adaptations envisager ?"

Chiffres clés Dijon « Ville amie des aînés »

- ▶ 4 242 personnes suivies par le service social gériatrique
- ▶ **123 070 repas distribués à domicile**
- ▶ Accueil téléphonique à la Maison des séniors : 18 756 appels
- ▶ Accueil physique à la Maison des séniors : 4 051 personnes



Handicap et autopartage

Depuis le 2 juin 2016, Mobigo, service d'autopartage, met à disposition du public à la station de la gare un véhicule adapté au transport d'une personne à mobilité réduite.

Il permet de prendre place très facilement à l'arrière du véhicule sans avoir à quitter le fauteuil : dans la malle, une rampe d'accès est installée, et à l'intérieur de l'habitacle, le fauteuil roulant est amarré à des cales.

La location de ce véhicule s'effectue dans les mêmes conditions que les véhicules classiques (4 €/heure et 0,35 €/km).

PERSPECTIVES

Outre le maintien des actions volontaires et souvent exemplaires au service de la cohésion sociale sur le territoire, plusieurs points d'attention sont à mettre en avant pour les prochaines années :

- ▶ la mise en œuvre du contrat de ville avec :
 - la réalisation du **programme d'actions** ;
 - **l'accompagnement des conseils citoyens** en faveur d'une appropriation et autonomisation des acteurs ;
 - de préparer et réaliser le **suivi et l'évaluation partagée** du dispositif tout au long de son déploiement.
- ▶ les **évolutions sociales et démographiques** du territoire, pointées notamment dans l'analyse des besoins sociaux du

CCAS, doivent favoriser l'émergence de stratégies et d'actions autour :

- de l'accompagnement des **publics précaires** (13 % de Dijonnais vivant sous le seuil de pauvreté) ;
- de la prise en compte du **développement des familles monoparentales** (31 % des familles dijonnaises, en forte croissance ces 10 dernières années) avec ses impacts sociaux, économiques ou encore urbains ;
- de la réponse aux besoins d'une **population vieillissante** (les plus de 60 ans passant de 20 à 33 % des habitants en 2030).

- ▶ la finalisation du **programme d'éco-rénovation** du quartier de la Fontaine d'Ouche avec notamment :

- la réhabilitation des logements à loyer modéré ;
- l'accompagnement des copropriétés dans une démarche de redressement et de réhabilitation ;
- la restructuration de l'entrée de quartier.

De plus, les actions de la démarche Ville Amie des Aînés sont en perpétuelle évaluation et sont adaptées en fonction de l'évolution des besoins du public senior. En projet pour 2017 :

- Développer le rayonnement de la Maison des seniors sur les quartiers de la Ville.
- Développer le réseau bénévole et les équipes citoyennes.
- Proposer sur les quartiers, une nouvelle forme de restauration aux seniors.

FINALITE 5

DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Dijon, ville de l'économie verte

L'atteinte d'un modèle de développement économique et de consommation responsable (finalité 5) est un enjeu central de tout projet de territoire se voulant durable.

À l'instar du positionnement en matière d'écologie, le Grand Dijon et la ville souhaitent s'affirmer comme la référence en matière d'innovation dans le domaine l'économie verte.

Pour y arriver, la mise en place d'expérimentations publiques et privées sur le territoire sont imaginées et concerneront des domaines aussi divers que la transition énergétique, les nouvelles mobilités, la production alimentaire, l'économie circulaire et l'économie de proximité (favoriser l'achat local tant par les particuliers que par les

entreprises et les collectivités). Plus qu'un soutien financier, la collectivité apportera un soutien technique et logistique afin de favoriser la mise en œuvre de ces expérimentations auprès des services du Grand Dijon, de ses délégataires et de ses organismes associés.

Une cellule innovation pourrait être créée pour piloter ces initiatives. Cette action répondrait à un triple objectif : maintenir son avance en matière d'écologie urbaine, attirer sur son territoire de nouvelles entreprises désireuses de s'insérer dans cet écosystème et valoriser l'image du territoire en s'inscrivant dans une logique de « smart city ».

Ainsi, deux objectifs principaux sont poursuivis dans cette stratégie en faveur de la cohésion sociale et solidarité :

1. **Soutenir l'économie sociale et solidaire et la dynamique économique locale**
2. **Développement de l'économie circulaire**

En quelques chiffres :

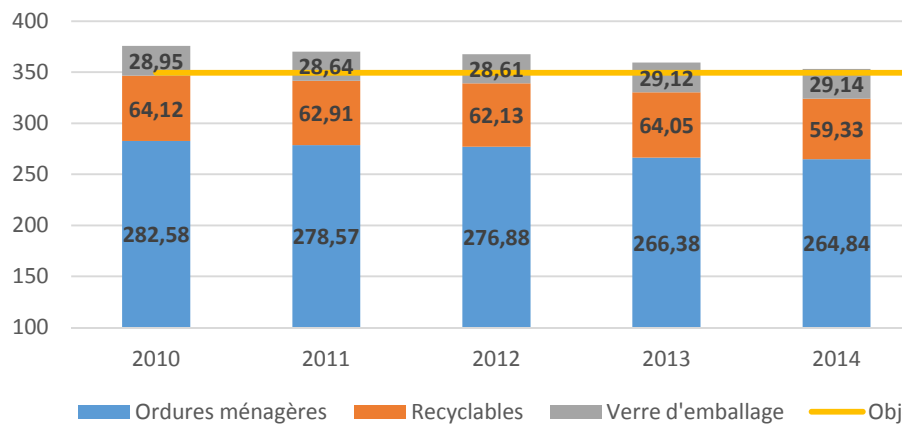
1 981 emplois pérennisés dans le cadre de relocalisation par Dijon Développement

- 7,5 % d'ordures ménagères et assimilées en 5 ans, contre un objectif national fixé à - 7 %

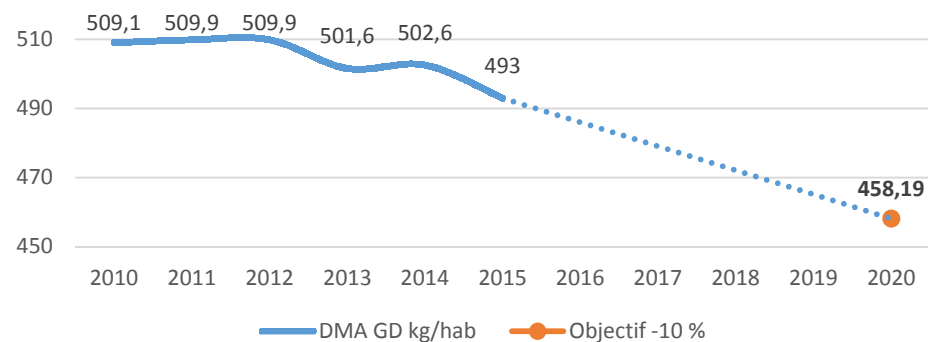
INDICATEURS CLES AU REGARD DE LA FINALITE 5

Les indicateurs présentés ci-dessous sont sélectionnés à partir du référentiel national d'évaluation des projets territoriaux de développement durable du Commissariat général au développement durable (ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer).

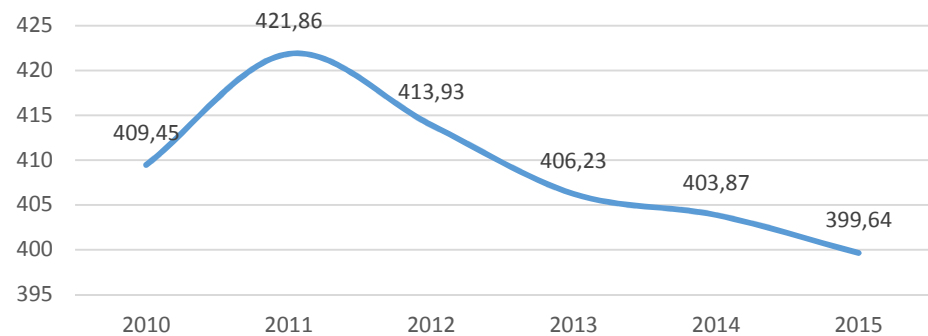
Indicateur 1 : Évolution des OMA (ordures ménagères et assimilées) par flux en kg/an/hab au Grand Dijon :



Indicateur 2 : Évolution des DMA (déchets ménagers et assimilés) en kg/an/hab au Grand Dijon :



Indicateur 3 : Évolution des DMA (déchets ménagers et assimilés) en kg/an/hab sur la ville de Dijon :



OBJECTIF 1 : SOUTENIR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE LOCALE



La Ville et la Communauté urbaine jouent un rôle important dans l'accompagnement au développement des activités économiques locales, en soutenant par exemple le développement d'un tissu commercial local responsable et dynamique. De nombreuses actions sont mises en œuvre sur le territoire afin de promouvoir un développement économique durable.

Sur le territoire du Grand Dijon, c'est l'association « Dijon Développement » qui est en charge de promouvoir le territoire dans le domaine économique au travers de :

- ▶ la fidélisation et l'accompagnement des entreprises du territoire ;
- ▶ l'appui à la commercialisation des zones d'activités économiques ;
- ▶ la prospection et l'accueil des entreprises ;
- ▶ le marketing territorial ;
- ▶ un accompagnement aux projets de développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ;

- ▶ un soutien et un travail avec les filières ;
- ▶ un soutien aux projets structurants développés par la Communauté urbaine.

En 2015, Dijon Développement a obtenu la Certification ISO 90001.

Chiffres clés Dijon Développement



- ▶ 246 dossiers actifs en 2015 dont 115 nouveaux dossiers créés au 1^{er} janvier 2015 ;
- ▶ 43 projets ont abouti à un projet, représentant 2 215 emplois ;
- ▶ 1 981 emplois pérennisés dans le cadre de relocalisation de développement d'activité.

Charte des commerçants et artisans écoresponsables

Un des axes du programme local de prévention des déchets du Grand Dijon est d'**inciter les commerces de proximité à mettre en place des actions en faveur de l'environnement.**

Ainsi, le Grand Dijon, la CCI 21, la CMARB 21, la fédération des commerçants et artisans Shop In Dijon, la Ville de Dijon et l'ADEME ont souhaité lancé **l'opération « Mon commerce, ma ville, mon environnement ».**

Un appel à candidature a été lancé en juin 2014 auprès des commerces de proximité du centre-ville de Dijon. En adhérant gratuitement à la charte des commerçants et artisans éco-responsables, les volontaires bénéficient d'une aide personnalisée gratuite, réalisée par des professionnels, pour mettre en place des actions plus respectueuses de l'environnement et financièrement plus avantageuses pour leur commerce. Il s'agit d'adopter les bons gestes en matière de tri et de réduction des déchets, de mobilité, d'économies d'énergie... et de le faire savoir au grand public.

Ce projet vise à **valoriser le commerce de proximité dijonnais comme acteur du développement durable**, et à communiquer sur les initiatives les plus intéressantes de ces commerçants et artisans éco-responsables qui s'engagent. La collectivité souhaite développer la charte sur d'autres communes de la Communauté Urbaine.

En 2015, 23 projets ont été récompensés. Parmi eux, trois initiatives ont été valorisées :

- ▶ Meilleure initiative énergie : accordée à l'Hôtel du Nord pour avoir changé l'ensemble des fenêtres de l'établissement, installé des éclairages basse consommation dans les chambres, un chauffage gaz à condensation ainsi qu'un système de carte magnétique pour stopper l'alimentation en électricité dans les chambres.
- ▶ Meilleure initiative mobilité : accordée à Asepteo, entreprise spécialisée en dératisation, désinsectisation et désinfection, pour sa politique d'optimisation de ses déplacements. L'entreprise s'est dotée en d'un logiciel lui permettant

d'optimiser la programmation de ses chantiers dans une zone géographique donnée.

- ▶ Meilleure initiative déchets : accordée au pressing multiservice quai Nicolas Rollin pour sa politique de réduction de la nocivité de ses déchets (lessives éco labellisées, utilisation du savon noir, du vinaigre blanc et des huiles essentielles, récupération des cintres, etc.).



Chiffres clés Charte commerçants écoresponsables

- ▶ 23 commerçants dijonnais sont engagés dans la charte des commerçants et artisans écoresponsables en 2015

Éco-parcs d'activités économiques

Le Grand Dijon souhaite initier des **éco-parcs d'activités**, véritables parcs d'activités économiques conçus dès le départ pour minimiser les impacts négatifs sur l'environnement et en faire des lieux d'accueil d'activités exemplaires du point de vue écologique. Trois projets relèvent de cette catégorie :

- ▶ l'éco-parc Dijon Bourgogne, entre Quetigny et Saint-Apollinaire (activités industrielles, artisanales et tertiaires) ;
- ▶ l'éco-pôle Valmy, au nord de Dijon (activités tertiaires) ;
- ▶ et dans une moindre mesure, le parc d'activité de Beauregard (industrie, artisanat).

Les deux principaux projets (éco-parc Dijon Bourgogne et éco-pôle Valmy) se développent sur une superficie cumulée de plus d'une centaine d'hectares et ont vocation à accueillir à terme plusieurs milliers d'emplois. Des objectifs ont été définis pour chacun des éco-projets sur chaque thème environnemental (dont les déplacements, la gestion des eaux, la biodiversité, les consommations d'énergie, l'éco-construction, etc.), mais les résultats ne sont pas encore mesurables, car ces projets sont en cours d'aménagement, incluant de gros travaux d'infrastructure (échangeurs routiers). L'accueil des premières constructions devrait s'étaler entre 2016 et 2020.

En 2016, l'écoparc Dijon-Bourgogne voit sa première entreprise s'implanter : OCI Informatique.

Cité de la gastronomie

2016 a vu le lancement officiel de la Cité internationale de la gastronomie, ainsi que le début des travaux.

Cet ambitieux projet prévoit pour 2018 l'ouverture d'un site destiné à valoriser le « repas gastronomique des Français », entré au patrimoine mondial de l'Unesco en 2010. Salles d'exposition et de conférences, restaurants, bars et commerces, ateliers de cuisine, hôtel haut-de-gamme et résidence hôtelière, pôle de formation, et un écoquartier de 540 logements ainsi qu'un multiplexe cinéma composeront, à terme, cet ensemble qui aura vocation à renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire.



Alors que le chantier générera 600 emplois, l'exploitation du site devra permettre d'en créer 250, sans compter les emplois induits par la filière touristique locale (estimés à 1600).

Label French Tech

Toujours dans la perspective de devenir la Cité internationale de la gastronomie, la ville de Dijon et la région Bourgogne-Franche-Comté ont réuni de nombreux industriels locaux, tels que Bourgogne Numérique, Dijon Développement, l'université de Bourgogne, l'Agence régionale d'innovation, Vitagora et Séb, afin de co-construire un projet articulé autour de la gastronomie et de l'alimentation-santé.



Ce projet, nommé Food Tech, s'est vu labellisé en 2016 « écosystème French Tech ». Dijon est désormais membre du réseau thématique Food Tech traitant de l'agriculture, de

l'agroalimentaire, de la restauration, etc. au côté d'autres Métropole.

Ce label doit permettre d'apporter de la crédibilité et de la visibilité aux entreprises de la région Bourgogne-Franche-Comté, mais également d'attirer de nouveaux entrepreneurs en renforçant son attractivité.

OBJECTIF 2 : DEVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Programme local de prévention des déchets (PLPD) et territoire ZDZG

La Communauté urbaine Grand Dijon a contractualisé avec l'ADEME Bourgogne, en décembre 2009 un **programme local de prévention des déchets** (PLPD). L'objectif de ce programme était de réduire de 7 % les ordures ménagères et assimilées (OMA) d'ici fin 2015.

Forte de l'ensemble des actions menées, la Communauté urbaine du Grand Dijon a dépassé, en 2015, son objectif de réduction de 7 % des OMA, avec un bilan de - 7,5% entre 2010 et 2015.



Grâce à son action et à ses résultats, la communauté urbaine a pu candidater et être lauréat de l'**appel à projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage »** en intégrant un axe économie circulaire plus structurant.

Les grands objectifs que s'est fixée le Grand Dijon au travers de l'appel à projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » sont de :

- ▶ réduire de 10 % la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en 2020 par rapport à 2010 ;
- ▶ obtenir un taux de valorisation matière et organique des DMA de 50 % en 2020 ;
- ▶ conserver un taux de valorisation pour les déchets d'emballages ménagers de plus de 80 % ;
- ▶ maintenir le gisement des déchets verts à moins de 45 kg/hab. ;
- ▶ et valoriser 10 % du gisement des gravats collectés en déchetteries d'ici 2020.

La Communauté Urbaine **Grand Dijon fait partie des 95 lauréats 2015** de la deuxième vague de candidature à l'appel à projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage ».

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Village goût nutrition santé

En tant que Ville Santé du Réseau français des Villes Santé de l'Organisation mondiale de la santé et Ville active du Programme national nutrition santé, la Ville de Dijon s'implique fortement dans la prévention nutritionnelle. C'est dans ce cadre qu'elle organise, durant deux jours chaque année, **le Village goût nutrition santé** qui accueille des scolaires et le grand public pour les sensibiliser à la fois aux questions de santé et nutrition mais également à la lutte contre le gaspillage alimentaire.



Disco soupe

Depuis 2014, des Disco soupe lors du marché de Noël de Dijon et lors de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire (16/10) sont organisés.



Cet évènement a pour objectif de **communiquer auprès du grand public sur le gaspillage alimentaire tout en réalisant des soupes avec des légumes invendus récupérés auprès des commerçants et associations du territoire.**

Établissements scolaires

Pour agir sur les établissements scolaires, le Grand Dijon a lancé un **projet pilote de réduction du gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires** dans 6 lycées entre 2013 et 2016.

En moyenne, les restaurants scolaires concernés ont pu diminuer de 40 % le gaspillage alimentaire. Pour le lycée Castel, la diminution des ordures ménagères liées au gaspillage alimentaire a permis de générer 6 000 € d'économie à l'année sur le coût de collecte des déchets, et de réduire le coût du gaspillage par repas de 33 %.

L'action est maintenue dans le cadre de l'appel à projet ZDZG jusqu'en 2020, et d'autres lycées et établissements (comme le CROUS de Dijon ou la MFR de Quetigny) pourraient rejoindre la démarche.

Chiffres clés Gaspillage alimentaire

- ▶ plus de 300 habitants venus sur le stand de sensibilisation au gaspillage alimentaire des familles Eco logis lors du village nutrition santé ;
- ▶ **250 kg de légumes récupérés** et **1 540 soupes distribuées** lors des Disco Soupe d'octobre et novembre ;
- ▶ 6 établissements scolaires accompagnés de 2013 à 2015 avec une moyenne de 40% de gaspillage alimentaire en moins au sein des restaurants scolaires entre 2013 et 2015 ;
- ▶ 12 200 € de dons de surplus de repas de la cuisine centrale ont été réalisés sur 2013/2014 et 10 700 € au 31/07/2015.



Illicodéchets

Issu du dispositif Illicommunes (voir finalité 1), Illicodéchets était le réseau spécifique du Grand Dijon pour accompagner les communes dans la **réduction des déchets à la source produits par la collectivité**.

Depuis 2016, des points sur les thématiques du tri et de la réduction des déchets sont intégrés dans chaque réunion du réseau Illicommunes et des réunions thématiques sont organisées selon les demandes des communes.

Chiffres clés Illicodéchets

- ▶ 40 % des communes adhérentes au dispositif Illicommunes sont actives au sein du réseau Illicodéchets.



- Village de la réparation Place Darcy -

Réemploi

Deux temps forts concernent le réemploi, le village de la réparation depuis 2012 et le marché de Noël du réemploi, depuis 2014.

Chiffres clés Réemploi



- ▶ marché de Noël du 22/11/14 : 11 stands – 1 000 visiteurs ;
- ▶ marché de Noël des 28 et 29/11/15 : 13 stands – 800 visiteurs ;
- ▶ village du 12/09/15 : 7 artisans – 24 réparations – 300 visiteurs ;
- ▶ village du 28/05/16 : 7 artisans - 63 réparations et 7 en atelier sur 116 objets apportés – 600 visiteurs.

Flux textiles

On compte désormais 99 points de collecte des textiles sur le territoire. En 2016, l'action s'est concentrée sur les textiles sanitaires.

Flux de textiles sanitaires

Les couches jetables représentent 3 % du poids des ordures ménagères et assimilées du Grand Dijon. L'utilisation des couches lavables permettrait de diminuer le poids des ordures ménagères c'est pourquoi la collectivité a décidé d'**expérimenter l'utilisation de couches lavables**.

Ces expérimentations ont permis de faire ressortir les critères de réussite du projet dont les 3 principaux sont :

- ▶ la mobilisation des parties prenantes, et la mise en place d'une gouvernance adaptée avec un portage politique forte afin de réussir à généraliser l'utilisation des couches lavables sur le territoire, et accompagner le changement de pratique ;
- ▶ l'information et la sensibilisation auprès des parents (démarche qui devrait même commencer dès la maternité) ;
- ▶ des locaux adaptés à l'utilisation des couches lavables (espace de stockage des couches suffisant, plan de change bien conçu, poubelles adéquates...).



LE SAVIEZ-VOUS ?

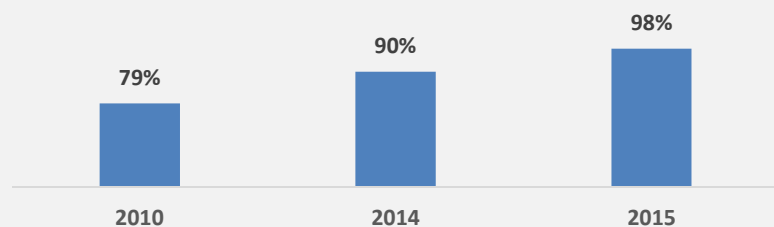
Jusqu'à l'acquisition de la propreté, un enfant utilise environ 3 800 couches jetables. Chaque année, cela représente en France près d'1 million de tonnes (Chiffres ADEME)

Valorisation des flux textiles par le réemploi ou le recyclage

Chiffres clés Valorisation des flux textiles

- ▶ 29 points de collecte en 2010 et 99 points en 2015

Taux de valorisation des textiles récupérés en borne



Chiffres clés Déchets verts

- ▶ 8 921 sapins collectés, soit 49,61 tonnes de sapins collectés en 2015 (+ 60%) ;
- ▶ 4 communes ont récupéré le broyat de sapins pour pailler leurs espaces verts.

Déchets verts

Depuis 2014, une **collecte en porte-à-porte des sapins de Noël** est organisée début janvier sur l'ensemble du territoire afin de les broyer et de les réutiliser en paillage au pied des plantes et arbustes des espaces verts des communes.

Cette action permet également de sensibiliser les usagers aux pratiques de jardinage au naturel. Elle est renouvelée tous les ans.



Compostage partagé

Pour développer le **compostage partagé** sur son territoire, la Communauté Urbaine a initié un projet pilote sur 15 sites en 2013. La diversité des sites (jardins familiaux, logements sociaux, site inter-entreprises...) a permis de définir une méthodologie, permettant au Grand Dijon de déployer le dispositif sur son territoire afin d'**atteindre 120 sites à fin 2017**.



Le 6 novembre dernier, un nouveau site de compostage partagé a été mis en œuvre sur Dijon avec l'appui de l'association La Ruche qui dit oui. Cette opération s'inscrit dans la continuité des efforts entrepris par le Grand Dijon pour développer le compostage partagé, aujourd'hui 17 sites pilotes ont été équipés, en partenariat avec l'association Arborescence, à Dijon, à Longvic, à Quetigny et à Perrigny-lès-Dijon.

Chiffres clés Compostage partagé

- ▶ Près de 20 sites de compostage partagé ;
- ▶ Une moyenne de 430 kg de biodéchets détournés par site ;
- ▶ Plus d'un quart de la population a adopté le compostage sur les sites pilotes.



ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS PHARES

Changement de la collecte des déchets

L'ensemble des actions menées par le Grand Dijon en faveur de la réduction des déchets à la source et de la valorisation des déchets est complété d'une **réorganisation globale des tournées de collecte**.

Dans 22 des 24 communes du Grand Dijon, la fréquence de collecte est inchangée. Seul le jour de ramassage peut être modifié. A Dijon et Chenôve, les tournées ont été adaptées selon les quartiers. Ces évolutions peuvent se traduire, pour certains, par une diminution du nombre de passages de 3 à 2 par semaine.

L'année 2016 marque également l'arrêt de la collecte du verre en porte à porte pour Dijon et Chenôve en faveur des points d'apport volontaire. En effet, ces deux communes étaient les dernières en France à proposer ce service.

Au-delà de diviser la facture de la collectivité par trois, cette évolution, devrait également réduire les nuisances sonores liées au voisinage et à la collecte du verre.

Le Grand Dijon poursuit son action en faveur de la valorisation des déchets et envisage ainsi la mise en place d'un service de collecte de biodéchets.

+ PROPRE ET
+ EFFICACE,
LE 04 JUILLET
VOTRE SERVICE DE
COLLECTE
ÉVOLUE !



Drive fermier



Le **Drive fermier de Côte-d'Or** a ouvert ses portes au printemps 2016 sous l'impulsion du réseau Bienvenue à la ferme et grâce au soutien du Conseil Départemental.

L'objectif visé par ce dispositif entend **valoriser les circuits courts, proposer aux consommateurs des produits locaux et de qualités.**

Une trentaine de producteurs proposent plus de 200 produits fermiers via leur site Internet www.drive-fermier.fr/21.

Le Conseil Départemental, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or et le Grand Dijon, soutiennent le drive fermier à hauteur de 30 000 €.

Restauration scolaire

La Ville souhaite **développer la part des produits issus de l'agriculture biologique et des produits locaux dans la restauration scolaire**. À côté du pain bio servi quotidiennement aux enfants, c'est une grande variété de produits issus de l'agriculture biologique qui sont maintenant proposés au menu des restaurants scolaires tout au long de l'année.

Aujourd'hui à 12,8 %, la Ville de Dijon souhaite porter le budget alimentaire consacré à l'agriculture biologique à 15 % à la rentrée 2016 et à 20 % ensuite.

Dijon souhaite également repenser sa communication autour du sujet en optant pour une nouvelle présentation des menus à laquelle seraient intégrés des logos (bio, origine géographique, label Rouge...).

Par ailleurs, à l'occasion de l'opération nationale de la Fête de la Gastronomie, la Ville a souhaité inscrire la restauration scolaire dans la dynamique de la fête de la Gastronomie. C'est ainsi qu'un menu des Petits Ducs est proposé chaque année en septembre depuis la rentrée 2013. Enfin, plusieurs menus ont également été l'occasion d'utiliser le miel produit par les ruches installées par le Grand Dijon.

Chiffres clés Circuits courts et restauration scolaire



- ▶ les produits issus de l'agriculture biologique représentent 298 k€ soit 12,8 % du budget alimentaire ;
- ▶ les produits issus de producteurs régionaux représentent 220 k€ soit 9,45 % du budget

alimentaire (dont 50 % de produits bio déjà comptabilisés au titre des produits issus de l'agriculture biologique) ;

- ▶ à Dijon, 40,4 % des repas comportent au moins un composant bio et 15 à 20 % des repas comprennent au moins un composant local.

PERSPECTIVES

En s'engageant dans l'appel à projet ZDZG, le Grand Dijon s'est doté d'objectifs ambitieux au service du développement d'une économie circulaire sur son territoire. Il s'agit désormais de **conforter les actions pertinentes** ayant fait leur preuve lors du précédent programme de prévention des déchets et **d'investir plus fortement les nouveaux chantiers** du projet ZDZG.

En parallèle, la volonté d'expérimentations et d'une cellule innovation au titre de l'objectif d'un territoire de référence en matière d'économie verte impose la formalisation d'une **stratégie opérationnelle à articuler et rattacher à l'ensemble des axes identifiés dans le projet de territoire**. Cela signifie également de renforcer les liens et la coordination entre le Grand Dijon et ses acteurs économiques locaux.